Publications de la Société
française d'histoire d'outre-mer

La sidérurgie, le Comité des forges et l'empire colonial. Mythes et réalités

Jean-Marie Moine

Citer ce document / Cite this document :

Moine Jean-Marie. La sidérurgie, le Comité des forges et l'empire colonial. Mythes et réalités. In: L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, 2008. pp. 483-526. (Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 6);

https://www.persee.fr/doc/sfhom_0000-0002_2008_ant_6_1_1093

Fichier pdf généré le 17/12/2018

LA SIDÉRURGIE, LE COMITÉ DES FORGES ET L'EMPIRE COLONIAL. MYTHES ET RÉALITÉS

Jean-Marie Moine,
maître de conférences à l'Université de Tours

La mythologie du Comité des forges, syndicat patronal né en 1864, a été bien réelle mais elle n'a pris vraiment de l'importance qu'au début du XXe siècle [1]. J'entends par mythologie un ensemble de représentations développées dans la longue durée, qui ont commencé à se mettre en place avant la Première Guerre mondiale, se sont développées surtout pendant l'entre-deux-guerres [2] et ont poussé des pseudopodes jusqu'à nos jours où on peut repérer des résurgences notamment sur Internet et dans l'historiographie. Le Comité des forges était un groupe de pression bien organisé et efficace ; mais, sur des fondements objectifs, la mythologie en a construit une vision déformée, amplificatrice et simplificatrice, unilatérale et caricaturale, avec tous les degrés de l'imaginaire, des demi-vérités jusqu'aux mensonges en passant par les rumeurs, légendes, interprétations controuvées et fantasmes. Au-delà des variantes, nuances et ornementations, cette mythologie est structurée sur quelques postulats fondamentaux :

- l'omnipotence du Comité des forges, auquel rien ne résistait et surtout pas les pouvoirs publics, manipulateurs de l'opinion grâce au contrôle de la presse ;
- l'unité, aucune contradiction interne ni division ne venant entraver l'accomplissement des desseins ploutocratiques [3].

Persée creative commons

---

1. Michael Rust, *Business and Politics in the Third Republic : The Comité des Forges and the French Steel Industry, 1896-1914*, Ph. D., Princeton, 1973.

2. Voir J.-M. Moine, « Le Comité des forges pendant l'entre-deux-guerres. Contre-mesures au mythe d'un groupe de pression croquemitaine », in Jean Garrigues (dir.), *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux Etats-Unis de 1820 à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, 2002, pp. 169-192. En complément : J.-M. Moine, « La mythologie des "marchands de canons" pendant l'entre-deux guerres », in Dominique Pestre (dir.), *Deux siècles d'histoire de l'armement en France. De Gribeauval à la force de frappe*, Paris, CNRS Éditions, 2005, pp. 335-381.

3. Parmi les effectifs : 252 entreprises en 1913, 195 en 1938, il convient de distinguer trois catégories : les barons soit 12 à 15 grosses firmes sidérurgiques de l'Est, du Nord et du Centre, dont les représentants siégeaient à la commission de direction et personnalisaient le Comité des forges ; les PME, qui se contentaient de faire nombre ; et de grandes sociétés adhérentes parce qu'ayant une activité de forge mais appartenant à d'autres secteurs, notamment les travaux publics : Fives-Lille, Daydé, Dyle et Bacalan, Société de construction des Batignolles (qui fabriquait aussi des locomotives et des canons ...), Forges et chantiers de la Méditerranée... Elles payaient une cotisation très réduite et avaient en conséquence peu de voix aux assemblées générales. Elles ne sont pas directement prises en compte dans ce chapitre quoiqu'elles aient été engagées dans les colonies.

Le discours sur le Comité des forges est l'une des déclinaisons de la mythologie oligophobe, de la dénonciation des « gros » [4]. Il a dans son fonctionnement bien des parentés avec les idéologies complotistes du dévoilement des menées occultes des Illuminés de Bavière, de la maçonnerie mondiale, de la juiverie cosmopolite ou de la haute finance internationale...

En matière coloniale, l'on pourrait s'attendre à la mise en scène d'un Comité des forges acteur majeur de conquête et d'exploitation, sorte de chef d'orchestre ultramarin dissimulé sous les soutanes des missionnaires, distribuant ses ordres aux militaires, commanditant les commerçants et chapitrant les parlementaires et les ministres. Dans *La Guerre sociale*, en 1912, Francis Delaisi mettait les métallurgistes au deuxième rang des « requins coloniaux », après les cotonniers ; pour leur « grand profit » des chemins de fer « inutiles » étaient construits en Asie et en Afrique. La jouissance de ces « marchés fermés » au bénéfice d'un patronat enlisé dans ses « vieilles routines » n'était qu'une des « formes de la protection » [5]. Avant 1914, l'affaire des mines de l'Ouenza a fourni la principale occasion pour attaquer la sidérurgie, notamment lors des débats parlementaires auxquels elle a donné lieu. En 1910, Alphonse Merrheim a publié une brochure : *À genoux devant le Comité des Forges* [6] : sa « *puissance occulte formidable* [...] *s'est manifestée d'une façon incessante et palpable au cours des conflits et des procès soutenus à propos de l'Ouenza* ». Le syndicaliste révolutionnaire chiffrait à 350 les députés qu'il avait « dans la main » et débusquait les réseaux et connivences, notamment familiaux, révélés par « l'affaire la plus malpropre qu'on ait vue depuis le Panama », mélangeant faits réels (avec notamment le gouverneur général de l'Algérie Charles Jonnart, gendre du « métallurgiste », mais en fait un banquier ; ou Édouard Aynard, président des Aciéries de la Loire) et imaginaires (la parenté entre un Dreux, chef de bureau au ministère des Travaux publics et membre d'une commission du Conseil général des mines chargée d'un rapport sur l'Ouenza, et ses homonymes Alexandre Dreux, administrateur directeur général des Aciéries de Longwy et vice-président du Comité des forges, et son fils Édouard) [7]. En 1911 les « scandales » miniers de l'Ouenza et du Maroc ont été dénoncés par le journaliste Alexandre Ular dans une brochure, *Le trust du fer français* [8].

Après la guerre, la luxuriance du discours de stigmatisation de la sidérurgie et du Comité des forges ne semble pas se retrouver à propos des colonies, sous réserve d'un inventaire plus exhaustif. Quelques exemples sont disponibles :

4. Pierre Birnbaum, *Le peuple et les gros. Histoire d'un mythe*, Paris, Grasset, 1979.

5. 17-23 janvier. Le malthusianisme était l'un des thèmes majeurs de la mythologie sidérurgique.

6. Paris, Éditions de La Vie ouvrière.

7. Un autre exemple d'homonymie abusivement sollicitée pendant l'entre-deux-guerres, et au-delà, est celui des Laurent, car l'on mêle Charles Laurent, président de l'Union des industries métallurgiques et minières de 1916 à 1921, ambassadeur en Allemagne de 1920 à 1923, et Théodore Laurent, directeur général des Aciéries de la Marine et d'Homécourt et vice-président du Comité des forges. La « dynastie sidérurgique Laurent », à laquelle Charles n'appartenait pas, s'est limitée à deux générations avec Théodore et deux de ses fils : Jacques (directeur général des Aciéries de Rombas, président de Sidélor) et Daniel (directeur général des Hauts fourneaux de Rouen, président de Rédange-Dilling).

8. Elle n'a pas été diffusée. Ses aspects coloniaux sont résumés dans le troisième article d'une série d'André Wurmser et Pierre Colin dans l'hebdomadaire *Regards*, le 11 février 1937 : « Ular est-il mort d'avoir vu trop clair dans le jeu des trusts au Maroc ? »

en 1923, dans *L'Internationale financière. II. L'Asie*, Jacques Bonzon ne pointait que des banques [9] ; en 1936, dans une brochure éditée par la Libre pensée de Rabat, *Maroc voici tes maîtres...*, Schneider n'était même pas cité [10] ; dans le troisième tome des *Maîtres de la France* d'Augustin Hamon, la sidérurgie apparaissait à peine et Schneider n'était pas non plus évoqué à propos de la Compagnie marocaine [11]. Des organes spécialisés dans la dénonciation des oligarchies économiques, comme les *Documents politiques, diplomatiques et financiers* ou *Le Crapouillot*, ont peu utilisé d'exemples associant la sidérurgie et l'outre-mer, faute peut-être d'avoir trouvé un « minerai » de teneur suffisante dans les annuaires et publications financières. Ce déficit, tempéré par l'exception relative du Transsaharien, est peut-être un signe : le faible engagement de la sidérurgie dans l'empire colonial n'aurait fourni que peu de ces noyaux de cristallisation nécessaires au développement d'une mythologie, mais il constitue aussi un autre indice, historiographique, celui-ci.

1. La sidérurgie et le « parti colonial »

Bien que ce soit l'objet d'un débat, la littérature sur le « parti colonial » a plutôt tendance à insister sur la place limitée qu'y avaient les milieux d'affaires, surtout les industriels [12]. Les sidérurgistes et leurs alliés n'y formaient pas de gros bataillons ; on a recensé ainsi seulement une douzaine de députés liés à la profession dans les rangs du groupe colonial de la Chambre, dont quelques poids lourds. Le plus souvent mis en avant, celui qui fournit le plus d'arguments prosopographiques, est Florent Guillain (1844-1915), ingénieur des Ponts et chaussées, ex-inspecteur général du ministère des Travaux publics qui a pantouflé dans l'industrie : il a été en effet député du Nord [13] de 1896 à 1910, ministre des Colonies de 1898 à 1899, vice-président du groupe colonial en 1902, cofondateur en 1903 du Comité du Maroc, qu'il a présidé de 1905 à 1910, vice-président

9. Conflans-Sainte Honorine, Éditions de l'Idée libre.

10. Éditions Félix Moncho. La Compagnie marocaine n'apparaissait qu'à travers son vice-président Gaston de Cacqueray. Le seul sidérurgiste cité était René Fould, président des Aciéries de Pompey, en tant que président de la Société générale pour le développement de Casablanca.

11. *La féodalité financière dans les transports, ports, docks et colonies*, Paris, Editions sociales internationales, 1938.

12. Les principaux tenants d'une place mesurée sont : C.M. Andrew & A.S. Kanya-Forstner : « The French "Colonial Party" : its composition, aims and influence, 1885-1914 », *The Historical Journal*, 1971, 1, pp. 99-128. « The "Groupe colonial" in the French Chamber of Deputies, 1892-1932 », *idem*, 1974, 4, pp. 837-866. Avec Peter Grupp, « Le mouvement colonial français et ses principales personnalités (1890-1914) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 229, 4e trimestre 1975, pp. 640-673 (« Les milieux d'affaires au sein du parti colonial ne représentent guère les grands intérêts de l'économie capitaliste [...]. Le plus souvent les coloniaux se plaignaient du manque d'intérêt que portait la plus grande partie de l'industrie française, surtout l'industrie lourde, à l'empire », p. 652). Parmi les avocats d'un rôle fondamental figurent L. Abrams et D.J. Miller, « Who were the French colonialists ? A reassessment of the parti colonial, 1890-1914 », *The Historical Journal*, 1973, 3, pp. 685-725. Et Marc Lagana, *Le parti colonial français. Eléments d'histoire*, Montréal, Presses de l'Université de Québec, 1990.

13. Il a renoncé à se représenter. Au printemps 1914, Camille Cavallier, le patron des Fonderies de Pont-à-Mousson, lui a suggéré de se porter candidat à Briey, alors que François de Wendel hésitait. Il a refusé : « Mon expérience m'a montré combien il est difficile à un député de défendre les intérêts généraux des industries auxquelles il est attaché. » PAM 5428, lettre à C. Cavallier, 17 avril 1914.

du Comité de l'Asie française, membre du Comité de l'Afrique française, de l'Action coloniale et maritime, vice-président des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt de 1905 à 1915 (président pendant trois mois avant sa mort), président de la Compagnie Thomson-Houston [14], président de la Chambre syndicale des fabricants de matériel pour chemins de fer, de l'Union des industries métallurgiques et minières (à partir de 1904), du Comité des forges de 1907 à 1915. Cette riche collection de "casquettes" n'était peut-être pas toujours aiséede porter ensemble ; CM. Andrew et A.S. Kanya-Forstner ont ainsi remarqué que, tant que vice-président de la Fédération intercoloniale, il était favorable à l'autonomie douanière des colonies, donc à la réduction de barrières dont le Comité des forges demandait le maintien...

Lui aussi ministre des Colonies (de juin 1911 à janvier 1913 et de décembre 1913 à juin 1914), Albert Lebrun était un ingénieur des Mines dont la carrière n'a pas mêlé étroitement la sphère de la politique et celle des affaires, bien qu'il ait été apparenté à l'une des familles fondatrices des Aciéries de Micheville [15]. Député de Meurthe-et-Moselle [16] depuis 1900, il a été secrétaire du groupe colonial et président du Comité de l'Afrique française. C'était incontestablement un défenseur des intérêts sidérurgiques au Parlement, mais on en a fait trop facilement « l'homme du Comité des forges ». Ses relations avec François de Wendel (qui en a pris la présidence en 1918), qu'il avait battu à Briey en 1906, peuvent être résumées par la formule employée par celui-ci dans son journal : « Trêve conclue tacitement. » [17] En 1911, lors de la crise marocaine, Wendel, qui aurait préféré qu'il fût nommé gouverneur général de l'Indochine, comme il en avait été question, afin d'en être débarrassé, le soupçonnait de manque de fermeté face à l'Allemagne en cédant trop de territoire au Congo. Au Comité des forges, on n'a pas été mécontent du départ de Lebrun du ministère des Colonies en janvier 1913, parce qu'il projetait de réduire de moitié le tarif douanier à Madagascar sur les rails et le matériel roulant [18].

Paul Doumer, qui a précédé Lebrun à la présidence de la République, a aussi la réputation d'avoir été un « homme du Comité des forges ». Député depuis 1888, gouverneur général de l'Indochine de 1896 à 1902, il a mené ensuite de front sa carrière politique et une carrière d'homme d'affaires puisqu'il est devenu président de la Compagnie générale d'électricité, de sociétés métallurgiques en Russie, et administrateur des Forges de la Providence après la guerre, et qu'il a présidé la Chambre syndicale du matériel de chemins de fer [19]. La sidérurgie lui a-t-elle conservé de la reconnaissance pour son œuvre indochinoise ? En 1910, celui que

14. Et encore : administrateur de la Compagnie d'étude pour l'établissement de ports dans les colonies françaises, de la Bienhoa industrielle et forestière, de la Compagnie française des entreprises industrielles et commerciales de Madagascar ...

15. Il a attendu 1922 pour entrer au conseil d'administration, mandat qu'il n'a pas exercé durablement.

16. Il a succédé à Alfred Mézières, un proche des métallurgistes, qui a été membre de la commission d'étude du régime douanier de l'Algérie et des colonies.

17. Le 10 juin 1931 ; quand Lebrun a été élu président du Sénat, au grand dam de Wendel qui avait fortement, mais sans succès, incité son cousin Guy à ne pas voter pour lui.

18. PAM 27736, compte rendu de la commission de direction, 16 janvier.

19. En février 1911, en remplacement de Guillain qui avait pris la présidence du PLM. Il y a renoncé en février 1914. En 1912, il a signé les dix pages d'introduction d'un ouvrage collectif : *La métallurgie du fer* (Paris, Librairie Vuibert), dont le degré de généralité ne confirme pas vraiment la « culture d'ingénieur » dont l'a crédité l'éditeur.

F. de Wendel désignait dans son journal comme le « principal agent parlementaire » du Comité des forges, avait été battu dans l'Aisne. Le Comité des forges, et en particulier son secrétaire général Robert Pinot, avec lequel Doumer entretenait d'étroites relations, a entrepris de lui trouver un point de chute en Meurthe-et-Moselle, soit dans l'immédiat si on parvenait à obtenir, grâce à Lebrun, la démission du nouvel élu de la circonscription de Briey, soit en attendant l'échéance de 1914, soit, suite à un décès, en le faisant élire au Sénat. La Rue de Madrid n'était sans doute pas encore au faîte de sa puissance car aucune de ces combinaisons n'a abouti et, en janvier 1912, Doumer est devenu sénateur de la Corse.

Albin Rozet (1852-1915), dont le nom est fréquemment cité lui aussi, était l'héritier d'une dynastie de maîtres de forges haut-marnais, et il avait abandonné la carrière diplomatique en 1880 pour reprendre la direction de l'usine familiale. Il a siégé à la Chambre de 1889 jusqu'à sa mort ; il a été secrétaire puis vice-président du groupe colonial et a présidé la commission des affaires extérieures, protectorats et colonies. La métallurgie champenoise exportait des articles de fonderie, pour l'adduction d'eau ou l'éclairage public, dans l'empire ; une firme comme Brousseval avait des dépôts en Algérie, au Maroc, à Madagascar [20]. Rozet était très favorable au protectionnisme douanier mais il a été surtout un éminent représentant du courant indigénophile. En juin 1912, alors qu'il venait de déposer une proposition de réforme du code de l'indigénat visant à l'assimilation des musulmans d'Afrique du Nord, Marcel Cachin lui rendait cet hommage : « *Longtemps il a été un des seuls Français qui ait appelé avec beaucoup de courage et d'obstination l'attention publique sur le triste sort de nos "sujets" indigènes. Aussi est-il en Algérie l'objet d'un véritable culte.* » [21]

D'autres métallurgistes figuraient dans les rangs du groupe colonial de la Chambre : Eugène Schneider (député de 1898 à 1910, date à laquelle il a renoncé à son mandat), le comte Ernest Armand, qui appartenait au groupe Schneider, le maître de forges haut-rhinois et administrateur des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons Armand Vieillard (député de 1885 à 1902). On y trouvait des hommes politiques lorrains : Raymond Poincaré, Louis Marin, Édouard de Warren, vice-président du groupe et apôtre du Transsaharien ; et le Normand Louis de Saint-Quentin (1850/1923), dont l'historiographie ne précise pas qu'il était devenu par son mariage avec une fille Labbé un gros actionnaire de la Société métallurgique de Gorcy (dont il devient président) et des Aciéries de Longwy (vice-président de 1923 à 1928) [22]. On mentionne plus volontiers [23]

20. Témoignage de Mme Robert-Dehault, présidente de l'Association pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine métallurgique haut-marnais, 27 mai 2006. Quelques statues de gloires impériales : Jules Ferry à Tunis et Hanoi, Ballay (compagnon de Savorgnan de Brazza et gouverneur de l'AOF) ont été coulées en Haute-Marne.

21. Alain Ruscio, *La question coloniale dans « l'Humanité » (1904-2004)*, Paris, La dispute, 2005, pp. 42-43.

22. Le député puis sénateur des Basses Alpes Justin Perchot (1867-1946), propriétaire du *Radical*, était aussi allié des Labbé ainsi que d'une autre famille de maîtres de forges du bassin de Longwy, les Raty. À ce titre, il a été administrateur des Aciéries de Longwy de 1919 à 1940 et de leur filiale thionvilloise, la Société lorraine minière et métallurgique. Ce gros entrepreneur de travaux publics (président de Commentry-Oissel) était très engagé sur les marchés coloniaux et il a siégé au conseil d'administration de la Banque industrielle de Chine ; mais il n'appartenait pas au groupe colonial.

23. Sa correspondance 1887-1921, conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (MF 14810), ne comporte aucune lettre de sidérurgiste.

qu'Eugène Étienne, le chef du « parti colonial », a accédé à la présidence des Tréfileries et laminoirs du Havre en 1911.

Une douzaine de parlementaires, de la fin du XIXe siècle à la Deuxième Guerre mondiale, constitue-t-elle une masse critique suffisante pour conclure que la sidérurgie était particulièrement bien représentée dans le « parti colonial » et qu'elle en était l'un des piliers, au même titre que l'armement naval, la banque, le gros négoce ou les travaux publics ? Il faudrait une analyse beaucoup plus fine de leur activité que les rapprochements d'une prosopographie quelquefois sommaire [24].

2. Le Comité des forges et l'empire : quelques priorités au regard des archives

Les historiens du « parti colonial » citent aussi parmi ses membres éminents Alfred Lambert-Ribot, délégué général du Comité des forges à partir de 1926, membre du conseil d'administration de l'Union coloniale française, seul représentant de la métallurgie, mais « influent » selon M. Lagana [25]. Postulat ou constat d'une réelle capacité d'intervention ? Le dépouillement de ce qui subsiste d'archives du Comité des forges ne conduit pas à accréditer l'impression d'un syndicat patronal fortement préoccupé par les questions coloniales. Celles-ci sont peu abordées tant dans les publications : *Bulletin* et rapports de la commission de direction que dans les procès-verbaux et les comptes rendus des réunions de celles-ci [26]. La documentation imprimée aborde essentiellement des aspects commerciaux ; elle fournit quelques statistiques d'exportations métallurgiques vers l'empire ou d'expéditions de minerai de fer d'Afrique du Nord ; et elle déplore une protection douanière insuffisante ou menacée ; c'est ainsi que, en 1881, les produits sidérurgiques de métropole ne couvraient plus que 2,6 % de la consommation algérienne [27]. On devine que le Comité des forges, fidèle à sa tradition de groupe de pression protectionniste, a été pour quelque chose dans la loi de décembre 1884 qui a aligné les droits algériens sur ceux de la métropole et s'est d'ailleurs révélée efficace [28]. En 1912-1913, il s'est mobilisé, avec l'appui de la

---

24. De même, les quelques indications fragmentaires glanées dans l'historiographie du « parti colonial » ne permettent pas de conclure que la sidérurgie ait été particulièrement généreuse en matière de financement des comités coloniaux : Afrique française, Asie française, Maroc. Sollicité par ce dernier Cavallier, par exemple, avait répondu à Guillain : « Pont-à-Mousson est une petite boutique qui ne gagne pas assez d'argent pour donner des sommes folles », et avait promis 250 ou 300 francs (PAM 6623, note du 24 juin 1909). Une exception cependant, dans une certaine mesure : Schneider.

25. On le retrouve plus tard dans le Comité de l'empire français qui a pris le relais en 1943. En revanche, Pinot, son prédécesseur, n'est pas mentionné, en dépit de son rôle important dans les débuts de la Compagnie marocaine (voir *infra*).

26. Par le représentant des Fonderies de Pont-à-Mousson. Conservés au Centre des archives Saint-Gobain, à Blois (PAM). La série CF de minutes de correspondance du Comité des forges, repérée par Philippe Mioche rue de Madrid (Chambre syndicale de la sidérurgie française) à la fin des années 1980, n'a pu être consultée dans les locaux de la Fédération française de l'acier.

27. Soit 614 tonnes, contre 22 314 pour les importations étrangères.

28. En 1886 la part française dans les produits sidérurgiques importés en Algérie était remontée à 98,7 % et pour les rails à 100 % (Terushi Hara, « Les investissements ferroviaires français en Algérie au XIXe siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1976, pp. 208-209). En 1913, pour l'ensemble des territoires relevant du ministère des Colonies, les importations

Chambre de commerce de Nancy [29], contre les projets douaniers de Lebrun à Madagascar et la possibilité d'apporter par décret des modifications aux tarifs coloniaux fixés par la loi.

Les conditions dans lesquelles s'effectuaient les adjudications étaient également abordées. En 1901-1902, le Comité des forges est ainsi intervenu auprès du ministre du Commerce parce que le concessionnaire d'un chemin de fer au Dahomey n'avait pas invité les usines françaises, sans doutes réputées trop chères, à soumissionner, et parce que celui d'une ligne en Guyane avait été remboursé des droits de douane sur le matériel étranger importé [30]. Et Pinot a obtenu du ministre des Colonies Albert Decrais qu'il demande que les fournitures pour le chemin de fer de Djibouti soient réservées aux entreprises françaises [31]. En 1911, il rencontra Lebrun pour attirer son attention sur les inconvénients de la liberté laissée aux concessionnaires pour l'organisation des adjudications [32]. Après la guerre, ce sont encore les questions douanières qui ont dominé, dans une perspective de résistance à l'autonomie douanière des colonies ; les statistiques publiées visaient à démontrer, notamment dans les années de crise, l'insuffisance du débouché colonial pour la sidérurgie en comparaison de l'ensemble des exportations françaises [33].

---

métallurgiques d'origine métropolitaine représentaient 50,6 millions sur 82 millions (61,7 %) ; en Afrique du Nord 19,79 sur 23,89 (82,8 %) (CAOM FM 1AFFPOL/97, André You, *Utilité du domaine colonial pour l'industrie nationale et le ravitaillement de la métropole*. II. *Industries métallurgiques*, 1918). Mais, au Maroc, où il y avait un régime de porte ouverte, la part française pour les fers et aciers n'était que de 13,21 % en 1907 et 19,85 % en 1913 (AN F12 7264, Rapport sur les commerces français, anglais, allemand et austro-hongrois au Maroc de 1902 à 1913, p. 26).

29. De 1895 jusqu'aux années 1930, celle-ci, où les maîtres de forges occupaient une place prépondérante, a adopté de nombreux vœux contre tout allègement de la protection douanière dans les colonies. Alexandre Dreux, qui l'a présidée de 1919 à 1935, y était le gardien-chef de l'orthodoxie douanière.

30. Rapports de la commission de direction aux assemblées générales des 19 décembre 1901 et 15 mai 1902. Quelques années plus tôt, en Tunisie, l'administration avait consenti à prendre en charge les droits de douane acquittés par la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa pour des rails plus chers que ceux de la concurrence étrangère. Nourredine Dougui, « La construction du réseau minier de Sfax-Gafsa », *Revue d'histoire des chemin de fer*, automne 1992, p. 22.

31. André François-Poncet, *La vie et l'œuvre de Robert Pinot*, Paris, A. Colin, 1927, p. 129.

32. PAM 6673, compte rendu de réunion de la commission de direction, 20 juillet.

33.

Exportation de produits métallurgiques français d'après les rapports de la commission de direction du Comité des forges (en milliers de tonnes)

	Total	Colonies	dont Algérie	dont Indochine
1927	4910	195		
1928	4356	217		
1929	3607	288		
1930	3463	269		
1931	3093	300		
1932	2078	257		
1933	2309	284	148	
1934	2360	242	125	38
1935	1630	162	69	26
1936	1396	204	87	31
1937	1930	233	90	47
1938	1712	215	70	50

L'autre thème un tant soit peu substantiellement abordé par le Comité des forges, au vu de la documentation, est la question des ressources minières coloniales. On verra à propos de l'Ouenza et du Maroc que la sidérurgie s'y était intéressée dès les années 1900 et 1910. La préoccupation a resurgi vers 1930, dans le contexte d'une prise de conscience des pouvoirs publics et des industriels d'un risque d'épuisement du minerai lorrain à l'horizon d'un demi-siècle [34] et de la dépendance française pour les métaux non ferreux. Par ailleurs, le gouvernement paraissant vouloir s'engager dans l'attribution de concessions, certaines pouvaient échoir à des étrangers [35]. Il s'agissait enfin d'éviter les formules étatistes du type du Bureau marocain de recherches et de participations minières (fondé en 1928).

Grâce aux archives des Fonderies de Pont-à-Mousson, on dispose d'un volumineux dossier sur le Comité d'études pour la France minière d'outre-mer [36]. Au point de départ se trouve un rapport (Léon Géraud) présenté en 1929 à la section des produits miniers du Comité supérieur des colonies, qui était présidée par A. Dreux ; celui-ci avait saisi le Comité des forges qui avait décidé de consulter ses adhérents et de réunir une commission spéciale dans le but d'élaborer une position commune de la profession sur la législation minière coloniale et de constituer un vaste groupement en vue de la recherche et de l'exploitation des richesses minières de l'empire. La commission rendit son rapport en mars 1930 : tout en s'efforçant de concilier les intérêts des consommateurs métropolitains et des compagnies spécialisées dans le commerce des minerais (telles Mokta el Hadid, Pennaroya, Minerais & métaux), il préconisait une réforme de la réglementation minière favorisant l'attribution des concessions à des entreprises ayant réellement les moyens pour exploiter plutôt qu'aux inventeurs des gisements (supposés incapables de les mettre en valeur et surtout soucieux de négocier chèrement leurs droits), et des mesures pour réserver à la métropole les produits miniers nécessaires à ses industries (principe de priorité, exemption de droits de sortie et d'importation), ce qui allait à l'encontre de l'autonomie commerciale des colonies. Dans les semaines qui suivirent, de difficiles négociations [37] furent engagées entre les métallurgistes, les houillères et les compagnies minières en vue

34. Les maîtres de forges lorrains ne souhaitaient pas une exploitation trop rapide du minerai de fer dans les colonies par crainte qu'il ne concurrence leurs ventes de minette. A leurs yeux il constituait une réserve. À la commission spéciale des mines, lors de la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, le 10 janvier 1935, Dreux s'est même déclaré catégoriquement opposé à toute recherche de minerai de fer ; mais il n'a pas été suivi. CAMT 208 AQ 6.

35. En 1927, le Comité des forges a été approché par un groupe belge détenteur d'un permis de recherche de manganèse en AOF (PAM 27736, compte rendu de la commission de direction, 17 janvier). Dix ans plus tard, le groupe allemand Otto Wolff a fait des propositions à propos d'un gîte de fer à Konakry. Les sidérurgistes se sont montrés circonspects quant à leur participation à une société d'exploitation, en particulier Wendel, réticent face aux complaisances de la « politique Bonnet-Ribbentrop », qui notait : « On voudrait bien refuser mais on a peur d'être traités de bellicistes ». PAM 41592, comptes rendus de la commission de direction du Comité des forges ; CAMT 208 AQ 6 ; Journal de F. de Wendel, 10 février-1er mars 1939.

36. PAM 41592 ; CAMT 208 AQ 6.

37. Le 11 juillet, par exemple, à la commission de direction du Comité des forges, Dreux a exigé que la production du gisement d'hématite qui allait être concédé à Minerais & métaux en Indochine soit réservée aux consommateurs français plutôt que vendue aux Japonais. On lui fit observer que le coût du transport ne rendait pas cette solution très rationnelle. Il s'emporta, préconisant alors l'ajournement de l'exploitation.

de constituer un groupement de prospection [38]. Pour le Comité d'études, on adopta une formule réunissant les trois chambres syndicales concernées : Comité des forges, Comité central des houillères, Chambre syndicale des mines métalliques, avec une commission exécutive tripartite dont la présidence fut confiée à Georges Teissier qui avait un pied dans chacune des composantes en tant que président des Mines d'Anzin et administrateur de Pennaroya et Marine-Homécourt. Le programme du Comité avait été bien édulcoré par rapport aux ambitions initiales : il ne s'agissait plus que de jouer un rôle d'animateur, en rassemblant une documentation géologique éparse, en facilitant le recrutement de personnel technique et en créant des liens avec les gouvernements coloniaux, mais en s'arrêtant au seuil de la prospection ; toute perspective d'exploitation menée en commun était écartée. À partir d'octobre 1931, le Comité fut flanqué d'un Bureau d'études géologiques et minières coloniales, sous le régime juridique d'une fondation d'utilité publique : les membres de la commission exécutive s'y retrouvaient avec quelques fonctionnaires métropolitains et coloniaux.

L'activité du Comité semble avoir été assez réduite [39]. Son secrétaire général, l'ingénieur des Mines Fernand Blondel, a effectué plusieurs voyages, à Madagascar, en Afrique noire, au Maroc. Des conférences ont été organisées, accueillies au bout d'un certain temps par le Muséum [40]. Le Comité s'est entremis pour obtenir des pouvoirs publics des prêts pour des compagnies minières affectées par la crise (1931) ; il a participé à l'Exposition coloniale de Paris ; il a effectué une série de démarches variées visant à promouvoir la recherche et l'utilisation des minerais coloniaux et émis des propositions pour une rénovation de la législation minière. Le Bureau, quant à lui, a organisé des stages précoloniaux aux écoles des Mines de Saint-Étienne et Nancy en vue de favoriser l'orientation de géologues vers l'outre-mer [41], et entrepris la réalisation d'une carte géologique de l'Afrique. Tout cela n'était sans doute pas négligeable mais ne s'est nullement traduit par un développement décisif de la prospection minérale.

Au total, les archives relatives à l'activité du Comité des forges vis-à-vis des colonies ne contiennent pas les traces d'une mobilisation très intense : défense de la situation acquise, modeste, par l'opposition à ce qui pourrait amoindrir la protection douanière, encouragement à la recherche minière assez vite réduit à un rôle s'apparentant à celui d'une société savante. Cette attitude conservatrice et frileuse est confirmée par les réactions du Comité des forges lorsque, dans certaines circonstances, il a été consulté par les pouvoirs publics. Le 15 avril 1918, devant la Commission d'étude des questions coloniales posées par la guerre, son

38. Un début de collaboration s'était déjà noué entre le groupe Marmichepont (qui associait Marine-Homécourt, Micheville et Pont-à-Mousson) et plusieurs sociétés minières spécialisées : la Société anonyme de recherche et d'exploitation minières de l'AEF (SAREMAFE), constituée en 1928. Les missions envoyées sur place ont été infructueuses et elle a été dissoute en 1936. PAM 36093 ; CAMT 208 AQ 42.

39. Son vice-président Marcel Paul, le P-DG de Pont-à-Mousson, a rapidement cessé de participer aux réunions et s'est contenté de se faire informer par des collaborateurs.

40. C'est par erreur que Denise Bouche, *Histoire de la colonisation française*, tome 2, *Flux et reflux (1815-1962)*, Paris, Fayard, 1991, p. 179, attribue la fondation du Bureau d'études à l'initiative des professeurs du Muséum.

41. Avec peu de succès semble-t-il. En 1938, M. Paul déplorait les difficultés de l'École des Mines de Nancy à placer ses géologues prospecteurs : « Nous avons un empire colonial immense avec des richesses probablement prodigieuses, mais personne ne veut y aller ». PAM 40949, lettre à H. Cavallier, 8 décembre 1938.

président Léopold Pralon a commencé par s'excuser pour ses réponses « un peu vagues » ; bien que ne pouvant fournir de statistiques, il a constaté que les colonies n'avaient pas offert jusque-là de grands débouchés, hormis, et encore, pour les rails. L'exportation coloniale n'était donc qu'un appoint qu'il était certainement souhaitable de développer, à condition que les colonies ne soient pas sous un régime de libre-échange ; c'était un leitmotiv. À propos de la fourniture de matières premières, l'on n'avait pas réellement besoin du minerai de fer d'Algérie, qui revenait d'ailleurs trop cher à transporter ; le coût du fret limitait aussi l'intérêt d'autres minerais comme le manganèse ou le wolfram. La question du développement des échanges était donc renvoyée à la responsabilité des armateurs. Quant à la création d'une métallurgie sur place (fer ou autres métaux), « *il y aura là peut-être quelque chose à faire lorsqu'on aura un peu de temps d'y regarder, que l'on aura l'esprit un peu débarrassé d'autres soucis et que les moyens de transport seront un peu plus faciles* ». À Gaston Doumergue, le président de la Commission, qui sollicitait des indications sur les travaux, notamment ferroviaires, susceptibles de fournir des débouchés à la sidérurgie, et si possible sur le long terme, Pralon répondit : « *Cette demande dépasse un peu les facultés des métallurgistes* [...] *; il faudrait connaître les colonies mieux que nous les connaissons* » ; et d'avouer : « *Nous sommes un peu timorés* ». Il ne fut pas contredit par les autres membres du Comité des forges présents [42]. Manifestement il n'y avait pas grand avenir à rechercher outre-mer.

Au début de 1935, lors de la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, ce fut un même son de cloche qui se fit entendre :

- en matière douanière maintien des droits (voire élévation dans certains cas) sur les produits étrangers, franchise douanière généralisée pour les produits français ; dans le cas de la Tunisie et du Maroc, où s'appliquait le régime de la porte ouverte, instauration d'une « préférence occulte » ;
- protestation contre les taux de fret de l'armement français (lequel jouissait d'un monopole de pavillon pour les colonies) qui anéantissaient parfois les effets de la protection ;
- opposition à la création d'une industrie métallurgique en Indochine [43].

3. La sidérurgie et l'industrialisation des colonies

Les premiers projets d'usines sidérurgiques remontent au milieu du XIXe siècle, en Algérie où la présence de minerai de fer avait été reconnue peu de temps après la conquête. En 1848, une Société des mines et usines de Bône a été autorisée à édifier deux hauts fourneaux, mais elle a été liquidée dès 1851, et une Société des Hauts fourneaux de l'Alélik a alors racheté les installations ; un haut fourneau a été mis à feu [44] et a fonctionné jusque vers 1855. Il a fallu ensuite attendre la fin

42. CAOM FM 1AFFPOL 97.
43. PAM 41592, compte rendu par la Délégation de Paris, 14-15 janvier.
44. À cette époque, les frères Pereire, qui étaient partie prenante à cette société, avaient songé à s'associer avec Krupp pour l'introduction en Algérie de ses procédés de fusion d'acier dont les produits avaient été remarqués à l'Exposition universelle de 1855. Bertrand Gille, « Minerais algériens et sidérurgie métropolitaine. Espoirs et réalités (1845-1880) », *Revue d'histoire de la sidérurgie*, 4e trimestre 1960, pp. 40-44.

de la Première Guerre mondiale pour voir réapparaître l'idée, toujours dans la région de Bône [45]. Le 3 juillet 1917, au Comité de la sidérurgie (une instance consultative), Cavallier émit des réserves sur un projet d'édification de hauts fourneaux destinés à traiter les minerais de l'Ouenza et de Bou Khadra ; lorsqu'ils entreraient en service, la France aurait récupéré l'Alsace-Lorraine et ses capacités de production de fonte. L'argument a porté et, en mars 1920, les deux promoteurs du projet, la Société des hauts fourneaux de Rouen et Mokta el Hadid, l'ont abandonné [46]. En 1923 s'est constituée une Société d'étude des hauts fourneaux et aciéries de Tunisie ; mais aucun sidérurgiste n'y était partie prenante et Cavallier a émis à son propos les mêmes réserves : l'établissement constituerait une concurrence mal venue pour la sidérurgie française, d'autant plus qu'il ne trouverait guère de débouchés sur place [47].

En Indochine, le premier projet identifié porte sur une usine à fer (affinage et transformation) à Saigon, alimentée par des hauts fourneaux au charbon de bois cambodgiens [48] et remonte à 1898. En octobre 1903, Paul Beau, le gouverneur général, informait le ministre des Colonies d'un projet de haut fourneau tonkinois élaboré par le représentant de Schneider, Robinel, avec le concours du chef du service des mines du gouvernement général, Lantenois ; ils espéraient obtenir du coke en mélangeant le charbon anthraciteux de Hongay avec du charbon japonais ou chinois et le minerai de fer proviendrait de Thai Nguyen à 60 km de Hanoi. Les produits seraient écoulés dans tout le Sud-Est asiatique car il n'était pas question de concurrencer les exportations de la métropole (45 000 tonnes en 1902) [49] ; c'était aussi la précaution que l'ancien gouverneur général Doumer prenait soin de prendre en déclarant en 1908 : « Un grand établissement métallurgique est à créer. » [50] La question a pris de l'acuité en 1917 avec la publication

45. Il semble que Schneider, en 1904, y ait envisagé la construction d'une usine. Jean Philippe Passaqui, *Intégration vers l'amont. Politiques d'approvisionnement en matières premières et combustibles fossiles solides au sein des Établissements Schneider de 1836 à 1946*, thèse de l'Université de Dijon, 2001, p. 502.

46. PAM 6665. Robert Doucet, *Notre domaine colonial. I. Les colonies françaises. Leur avenir économique. Leur mise en valeur*, Paris, Éditions de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, 1921, p. 14. Aimé-Toussaint Baldacci, *L'Algérie et la Société de l'Ouenza*, Alger, thèse de droit, 1947, pp. 40-46. Camille Sabatier, *Le Transsaharien*, Toulouse, Camilli et Fournié, 1922, pp. 185-186, proposait Rachgoun dont la rade aurait été propice à l'approvisionnement en houilles anglaises.

47. AMAEN Tunisie 2 Mi 2472, *Journal officiel tunisien*, 12 décembre 1923. PAM 18798, lettre de Cavallier à l'inspecteur général des Ponts-et-chaussées Lucien Michaux, 11 avril 1923. SHAT 2 N 68, Étude relative à l'installation d'une usine sidérurgique en Tunisie, 1924. On évoquait aussi à l'époque une usine à Bizerte. L'idée avait été lancée avant la guerre par une Union de défense des intérêts bizertins, dans le contexte des débats sur l'évacuation du minerai de l'Ouenza.

48. CAOM INDO GGI 7938, projet de la Société d'entreprises industrielles françaises et coloniales en Indochine. Voir note 78.

49. CAOM INDO NF 737. Le 17 mars, Schneider & Cie a informé le gouvernement général qu'elle renonçait (CAOM INDO GGI 7944).

50. Eugène Jung, *L'avenir économique de nos colonies. Premier volume : Indochine. Afrique occidentale. Congo. Madagascar. Conclusions*, Paris, Flammarion, 1908, p. 38. Dans son livre *L'Indochine française*, Paris, Vuibert et Nony, 1905, p. 361, Doumer avait déjà préconisé l'installation d'industries à condition qu'elles produisent pour le marché extrême-oriental : « Un établissement métallurgique, fondé sur terre française, avec des capitaux, des ingénieurs, des contremaîtres français, pour substituer, en partie du moins, ses rails, ses fers de construction, ses machines, aux productions similaires des usines étrangères, donnerait à la France des bénéfices indéniables. » C'est déjà ce qu'il avait souhaité dans un discours à la Chambre de commerce de

d'un rapport de l'ingénieur Lantenois « sur l'intérêt que présente la création d'une usine sidérurgique au Tonkin » [51], reprenant *grosso modo* celui de 1903. Au Comité de la sidérurgie, Cavallier formula les mêmes objections qu'à propos du projet algérien, très clairement affirmées dans une correspondance quelques jours plus tard : « *Nous avons d'autres chats à fouetter : quand l'Alsace-Lorraine sera reprise nous pourrons fournir à l'Indochine tous les rails, poutrelles, dont elle aura besoin.* » [52] Malgré cet avis négatif, qui correspondait à l'opinion générale de la profession, le gouvernement général a pu trouver des gens pour tenter l'expérience, et, à l'automne 1918, deux hauts fourneaux étaient en construction à Haiphong [53] ; mais l'établissement [54] a fermé dès 1921. En 1919, Schneider & Cie avait envoyé un ingénieur au Tonkin pour étudier la possibilité d'y créer une usine, et, en 1923, elle a souscrit quelques parts dans une société civile d'études pour les industries métallurgiques en Indochine [55].

Pendant la première moitié des années 1920 s'est développé dans la presse coloniale un débat sur l'opportunité de créer une industrie sidérurgique au Tonkin. Le 2 décembre 1923, par exemple, un article de *L'Éveil économique de l'Indochine* [56] brocardait le malthusianisme des maîtres de forges français : « *Ils ne connaissent que leur propre intérêt et le charme du moindre effort. Ils ne verront qu'une chose : la concurrence à empêcher* [...] *Ministres, députés et gouverneurs généraux seront à leurs ordres.* » Ils se contentaient de vendre en Indochine ce qu'elle était forcée de leur commander « par les tarifs protecteurs » : « *Aucun effort pour pousser à la consommation en poussant au développement économique. Quand la manne tombe on la ramasse.* » Leur abstention risquait de favoriser les concurrents étrangers. Sur le versant opposé, on reprenait l'argument d'une inutile concurrence pour la sidérurgie française et on énumérait les

---

Lyon le 30 mai 1901 (Jean François Klein, « Lyon, l'exception coloniale : Auguste Isaac, défenseur de l'industrialisation indochinoise », in Hervé Joly (dir.), *Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme. Autour du journal d'Auguste Isaac*, Lyon, *Cahiers Pierre Léon*, n° 5, 2004, p. 106). La presse des années 1920 a fait état de divers projets tonkinois vers 1906. Au CAOM, le fichier Boudet garde la trace d'une requête d'une Société des hauts fourneaux du Tonkin à propos de la hausse de la piastre en 1912 (Service économique L 5 1822). Devant la commission d'étude des questions coloniales, en avril 1918, Pralon a signalé que, avant-guerre, on avait étudié l'idée d'utiliser les chutes du Mékong « pour la métallurgie électrique ». Il y a eu aussi des projets au Cambodge, sur les mines de fer de Pnom-Deck.

51. CAOM FM INDO NF1. Là encore, Le Creusot était partie prenante. Dans le *Bulletin économique de l'Indochine* de septembre-octobre 1915 le lieutenant Sire avait déploré l'absence de hauts fourneaux tonkinois « surtout lorsque l'on songe que, par suite de l'occupation allemande en Meurthe-et-Moselle, la France se trouve actuellement privée des fameuses mines de Briey qui possédaient à elles seules les neuf dixièmes du fer employé dans la métropole » (« Le développement minier au Tonkin et la participation allemande », p. 631).

52. PAM 6698, lettre à J. Tannery, 23 août 1917. Cavallier supposait que le gouverneur général Sarraut obéissait « aux suggestions de gens qui ont des concessions de charbon et de fer et poussent à construire des usines qui seront obligées de leur acheter charbon et minerai très cher ».

53. H. Cucherousset, « Les usines métallurgiques en Indochine », *L'Impartial*, 7 octobre 1918. Il signale aussi la construction d'une usine à Binh Tri.

54. Pour cause de prix de revient trop élevé. Il était alimenté en coke importé ou avec un mélange d'anthracite et charbon de bois. CAOM FM AOZFOM 213/215, note du 21 décembre 1929.

55. AFB 187 AQ 535-66.

56. H. Cucherousset, « L'industrie sidérurgique au Tonkin ». Voir aussi J. Levainville, « Les ressources minérales des colonies françaises », *Le Monde colonial illustré*, mars 1925, pp. 50-51. Ou l'article anonyme : « La question du fer au Tonkin », *L'avenir du Tonkin*, sans date [1925] : CAOM FM AGEFOM 213/215.

obstacles : nécessité de réunir des capitaux importants qu'il serait difficile de rémunérer, problèmes de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée, gisements de fer insuffisamment abondants et dont il convenait mieux d'exporter la production au Japon [57]. Le débat a resurgi dans la deuxième moitié des années 1930 dans le contexte de la politique de réarmement et de l'idée d'une autonomie productive de l'Indochine dans ce domaine. Là encore, la réaction fut négative, exprimée par le *Bulletin quotidien*, proche du Comité des forges ; aux arguments habituels, renforcés par celui de la crise avec les 126 hauts fourneaux français au chômage, il ajoutait l'exemple de l'abstention des Hollandais à Java et des Britanniques en Malaisie ; les demi-produits devaient rester fournis par la métropole ; tout au plus pouvait-on envisager la production d'obus [58].

Une sidérurgie coloniale est bien apparue, mais fort tardivement et en Afrique du Nord. En 1937, les Forges et laminoirs de Breteuil ont créé à Oran la Société anonyme des aciéries, forges et laminoirs d'Algérie (SAFLA) [59]. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, deux projets ont été élaborés dans le cadre du programme Weygand « d'industrialisation rationnelle de l'Afrique du Nord » : un projet Champin dans la région de Bône [60], un projet Pont-à-Mousson à Oran avec la Société métallurgique nord-africaine (METNA) qui a débouché, après le conflit, sur la construction d'une usine de produits en amiante-ciment [61]. Au Maroc, la Régie des exploitations industrielles du protectorat a mis en place un haut fourneau en octobre 1941. Il n'a pas fonctionné bien

57. « Mines de fer et métallurgie au Tonkin », *L'Éveil économique de l'Indochine*, 1 mars 1925. À l'argument de la pénurie de main d'œuvre certains opposaient les travailleurs coloniaux formés dans les usines françaises pendant la guerre.

58. AN 189 AQ 142, « L'industrialisation de l'Indochine », supplément au n° 263 du 21 novembre 1938. Les réticences se sont aussi exprimées au Comité d'études minières de la France d'outre-mer : voir les procès-verbaux des 26 avril 1938, 24 janvier 1939, 23 janvier 1940 au CAMT 208 AQ 6. Un avis négatif a été également formulé au Comité d'organisation des productions industrielles coloniales en août 1942 face à des projets de l'amiral Decoux destinés à contrer les appétits japonais : la consommation indochinoise était trop faible pour justifier une sidérurgie sur place. PAM 70407, note de Jean Thomas à Marcel Paul.

59. PAM 74039. L'usine comportait des fours Martin, des laminoirs, une fonderie et produisait des rails et des rames de wagon. Pont-à-Mousson y avait une participation via sa filiale SOCOMAN. A l'époque un haut fourneau était envisagé pour absorber les stocks de minerai de l'Ouenza (PAM 41649, note de M. Paul à H. Cavallier, 15 octobre 1937). Pont-à-Mousson est devenue majoritaire dans le capital en 1947. En 1951, la SAFLA est devenue ACILOR : Société des aciéries et laminoirs d'Oran.

60. Marcel Champin (1875/1915) était le président de la Société de Louvroil-Recquignies (tubes d'acier) et des Aciéries de Longwy (depuis 1935). Il est entré à la commission de direction du Comité des forges en 1937. C'était aussi un dirigeant de l'industrie pétrolière et un proche de la banque Mirabaud. Sur l'accueil « sceptique voire hostile » réservé au projet Champin par le patronat sidérurgique, voir le témoignage de François Lehideux, *De Renault à Pétain. Mémoires*, Paris, Pygmalion, 2001, p. 152-155 ; et AN F12 10063, Commission générale du Comité d'organisation de la sidérurgie, Avis sur le projet d'implantation d'une usine sidérurgique en Afrique du Nord, 28 janvier 1942. François de Wendel, qui ne croyait guère à la validité du projet, a décrit dans son journal les séances du Comité consultatif de la sidérurgie lors desquelles il a été discuté comme « grotesques » (19 décembre 1941).

61. Jean Saint-Germès, « L'industrialisation de l'Algérie », in *L'industrialisation de l'Afrique du Nord*, Paris, Armand Colin, 1952, p. 240. Catherine Coquery-Vidrovitch, « Vichy et l'industrialisation aux colonies », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 114, 1979, p. 89. Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie. Comptes et mécomptes de la tutelle coloniale 1930-1962*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1997, pp. 174-183. Pendant la guerre, seul un atelier de réfractaires a pu être établi. Une aciérie électrique a été mise en service en 1950 pour la fabrication de fil à partir de ferrailles. METNA est devenue Everitube-Algérie en 1959.

longtemps [62]. Finalement, il a fallu attendre le début des années 1960 pour la première opération d'envergure avec la Société bônoise de sidérurgie, qui était l'une des pièces maîtresses du plan de Constantine [63].

4. La sidérurgie face aux marchés chinois et indochinois

Les Français ont commencé à s'intéresser au marché chinois dans les années 1890, avec un peu de retard sur les Allemands, les Anglais ou les Belges [64]. La recherche de débouchés était une priorité de l'ambassadeur Auguste Gérard, arrivé à Pékin au printemps 1894 ; il l'a présentée comme une « croisade » tant les financiers et industriels étaient « indifférents, sinon rebelles » [65]. Pas tous, il est vrai, puisque, en 1895, la Chambre de commerce de Lyon a envoyé en Chine une mission commerciale. Pour la sidérurgie les perspectives étaient les mêmes que dans les colonies *stricto sensu* : fourniture de matériel nécessaire à de grands chantiers de travaux publics, chemins de fer notamment, et exploitation de gisements miniers, avec certaines différences toutefois car, la semi-colonie chinoise étant un état souverain, on pouvait lui vendre des armes et, d'autre part, il y avait lieu de « prévenir les susceptibilités » de son administration et, dans certains cas, d'« abriter sous des intérêts indigènes des entreprises » sur lesquelles on aurait la haute main [66].

Le 15 septembre 1895, après avoir entendu le consul de France à Hankéou, l'assemblée générale du Comité des forges décida à l'unanimité la constitution d'une Société d'études industrielles en Chine [67] et l'envoi d'une mission dirigée par François Dujardin-Beaumetz, administrateur-directeur des Aciéries de France (Isbergues) et ingénieur-conseil des Mines de Carmaux, membre tout récent de la commission de direction du Comité des forges et du bureau du Comité central des houillères lequel était cofondateur de la Société d'études [68].

---

62. Albert Ayache, *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Paris, Éditions sociales, 1956, p. 191. Georges Hatton, *Economie et finances du Maroc de 1936 à 1956*, thèse Paris I, 2005, p. 257. La régie exploitait aussi un four électrique et quelques trains de laminoirs. En 1946, le résident général Labonne a pris l'initiative d'une Société marocaine d'études sidérurgiques.

63. ACACL DEEF 62576. Les groupes sidérurgiques français détenaient 51 % du capital, la Société de l'Ouenza 20 % et un groupe financier 29 %. Voir aussi AMEF B 8774 et D. Lefeuvre, *op. cit.*, pp. 329-340.

64. Paul Boell, *Les scandales du quai d'Orsay*, Paris, A. Savine, 1893, pp. 19-21, signale la formation dès 1886 d'un Syndicat de l'industrie française sous la direction du Comptoir d'escompte de Paris avec participation de plusieurs sociétés métallurgiques dont les Aciéries de la Marine. Liquidé en 1889 suite à la déconfiture du Comptoir d'escompte de Paris, il avait obtenu pour 8,75 millions de commandes.

65. *La vie d'un diplomate sous la IIIe République. Mémoires d'Auguste Gérard, ambassadeur de France*, Paris, Plon, 1928, pp. 296 et 300. Voir aussi *Ma mission en Chine, 1893-1897*, Paris, Plon, 1918.

66. AMAE Correspondance politique et commerciale 1897-1918, NS, Chine 411, Légation française en Chine au ministre des Affaires étrangères, 23 janvier 1896.

67. Au capital de 300 000 francs. La présidence a été offerte au député Gaston Berger, un ancien ingénieur des Chemins de fer du Nord, spécialiste de questions douanières, d'expositions universelles et de beaux-arts. La correspondance diplomatique fait allusion à un autre groupement métallurgique « avec agents distincts, action parallèle et spécialités déterminées » dont le principal animateur semble avoir été Châtillon-Commentry. En 1896, ce Syndicat d'études industrielles et de travaux publics a tenté d'acquérir les usines d'Han Yang sur le Yang Tsé.

68. PAM 6669 ; AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Chine 411, lettre du Comité des forges au ministre des Affaires étrangères, 18 janvier 1896.

Son rapport semblait ouvrir des horizons prometteurs : « *Nous ne pouvons nous empêcher de considérer les Chinois comme une admirable machine de production et de consommation.* » Et il concluait à la nécessité d'une implantation permanente sur place, qui pourrait être dans une première étape un comptoir des fers ouvrés à Shanghai [69]. Une occasion s'offrait d'emblée : l'arsenal de Foutchéou [70], en pleine décadence et exposé à un risque de mainmise allemande. Asi, à la demande de Gérard, Dujardin-Beaumetz lui avait réservé sa première étape ; en mars 1896, il l'avait visité en compagnie de Paul Claudel, le nouveau vice-consul, et il avait proposé de réorganiser le chantier naval pour le montage et la réparation de bâtiments de 3 000 tonnes au maximum, avec utilisation de tôles importées d'Europe et sous la direction d'ingénieurs français désignés par le Comité des forges. Pour ce dernier, c'était une opportunité pour « *prendre pied au Fokhien* [et] *ouvrir la voie à d'autres entreprises financièrement plus intéressantes* ». Un contrat fut bien signé, le 11 octobre 1896, mais sans le Comité des forges, qui avait rechigné à fournir une avance pour le fonds de roulement, faute de garanties suffisantes, et parce qu'il craignait que cet argent ne servît à solder des commandes faites aux Anglais et aux Allemands. Ernest Frandon, le prédécesseur de Claudel, avait, dans une lettre adressée au Comité des forges le 25 mai 1896, qualifié ces tergiversations de « lèse-patrie ». Des ingénieurs de la Marine prirent la tête de l'arsenal, qui continua pourtant à végéter. Les machines d'un croiseur furent commandées aux Forges & chantiers de la Méditerranée, mais Le Creusot semblait traîner les pieds pour faire des offres en matière d'artillerie : « *Devant un tel exemple d'incurie et d'inertie, il est bien naturel que les agents de la France se sentent saisis de tristesse et de découragement* », écrivait Claudel au ministre Delcassé le 3 février 1899. En octobre 1902, il commentait ainsi une modeste vente d'acier à outils (14 000 francs) par Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons : « *Le succès de cette tentative fait d'autant plus regretter que les ports de Chine ne soient pas plus souvent visités par la représentation de nos grandes maisons de métallurgie et de construction.* » L'arsenal manquant de commandes, la perspective de sa reprise par l'industrie privée était compromise ; celle-ci ne paraissait pas non plus s'intéresser beaucoup à l'exploitation minière de la province. Le directeur de l'arsenal avait du reste refusé le concours de l'ingénieur que le Comité des forges voulait mettre à sa disposition pour une exploration [71]. Finalement, l'arsenal ferma en 1904 ; pour la métallurgie française, il n'avait pas été le point d'appui espéré en 1896 et ses achats auprès d'elle étaient demeurés à la portion congrue [72].

---

69. ACACL Société d'études industrielles en Chine, *Rapport de François Dujardin-Beaumetz*, Paris, 1896. C'était aussi l'avis du chef du service commercial de Pont-à-Mousson à Paris : « Pour réussir, il faut être installé à poste fixe et ce n'est pas en mission qu'on trouvera des affaires à récolter ». PAM 6669, note du 22 juin 1896.

70. Construit par les Français à la fin du Second Empire, en partie détruit par l'amiral Courbet en 1884. Le Creusot y vendait quelques tôles, plus chères que celles livrées par les Anglais.

71. Les mines auraient pu servir de garantie à un emprunt destiné à fournir à l'arsenal un budget régulier.

72. Sur toute cette affaire, voir Paul Claudel, *L'arsenal de Fou Tchéou. Œuvres consulaires : Chine 1895-1905*, Paris, L'Âge d'homme, 1995 ; et AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Chine 411.

Simultanément, l'épisode du chemin de fer Pékin-Hankéou a été un peu plus productif [73] : en 1897, en association avec des capitaux belges, majoritaires, une Société d'études de chemins de fer en Chine avait été fondée pour la construction de cette ligne. Le Quai d'Orsay était intervenu auprès du Comité des forges qui avait proposé la Banque de Paris et des Pays-Bas pour chef de file d'un syndicat bancaire français apportant son concours. Les constructeurs de matériel ferroviaire (dont Le Creusot) et les entreprises de travaux publics qui avaient pris des parts n'ont pas eu à le regretter ; ils ont livré du matériel roulant, des ponts, etc., mais les rails ont été laissés aux Belges. Selon le commentaire de Ginette Kurgan-Van Hentenryk, « *jamais le Comité des forges n'est intervenu auprès du quai d'Orsay pour revendiquer des commandes en Chine* ». Les entreprises métallurgiques françaises qui, à l'abri du tarif douanier, écoulaient leur production sur le marché national [74] à des prix supérieurs à ce qu'elles pouvaient demander à l'étranger, ne tenaient pas à s'engager à des conditions qui réduiraient leurs marges bénéficiaires [75]. M. Rust a fait le même constat et a indiqué que, en août 1909, Guillain, en tant que président de la Chambre syndicale des constructeurs de matériel de chemin de fer et à l'occasion de la constitution d'un nouveau groupe qui fournirait la part française dans d'autres affaires ferroviaires, était intervenu auprès de la Banque d'Indochine et du ministre des Finances en vue d'une pression sur le gouvernement chinois pour obtenir les « prix normaux du marché français » [76].

Après sa visite à Foutchéou, Dujardin-Beaumetz s'était rendu à Pékin. Gérard l'incita à envoyer un ingénieur au Yunnan dont les richesses minières avaient été signalées par Émile Rocher, le premier chef de la mission lyonnaise [77], ce qui fut fait mais sans entretenir trop d'espoirs ; les informations recueillies par Marcel Bélard [78] conduisirent la Société d'études industrielles en Chine à demeurer dans l'expectative. C'est alors que certains de ses membres, en mars 1899, fondèrent un Syndicat minier du Yunnan en vue de solliciter des concessions d'étain et de charbon et de construire des voies ferrées vers le Tonkin, avec le « bienveillant appui » du Comité des forges paraît-il. Le président était le comte de Bondy, président des Chantiers & ateliers de la Gironde (du groupe Schneider), faussement présenté comme membre de la commission de direction du Comité des forges ; parmi les administrateurs, on trouvait un représentant des Aciéries & forges de Firminy et un neveu du baron Robert de Nervo, le vice-président du

73. En revanche, les négociations ouvertes à Séoul en 1896 par Dujardin-Beaumetz en vue d'une concession de chemin de fer et des mines situées sur le parcours ont échoué.

74. Pour l'Exposition de 1900 ou le métro par exemple.

75. G. Kurgan-Van Hentenryk, *Léopold II et les intérêts belges en Chine. La politique royale et ses prolongements (1895-1914)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1972, p. 128. « Un aspect de l'exportation des capitaux en Chine : les entreprises franco-belges 1896-1914 », in Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *La position internationale de la France. Aspects économiques et financiers, XIX -XXe siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1977, pp. 211-212.

76. M. Rust, *op. cit.*, pp. 278-279 et 281-282.

77. AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Chine 559, A. Gérard à Hanotaux, 15 janvier 1896.

78. ACAOL M. Bélard, *Rapport sur son voyage de mission au Yunnan*, Paris, Société d'études industrielles en Chine, 1899. De mars à novembre 1898, Bélard a rejoint la mission d'étude du chemin de fer du Yunnan démarrée en 1897 et dirigée par l'ingénieur des Ponts et chaussées Guillemito. Dans son rapport, il soulignait les difficultés rencontrées avec les mandarins. Il préconisait la création d'un centre métallurgique au Tonkin qui pourrait devenir un point de départ pour des exploitations en Chine quand les circonstances seraient plus favorables.

Comité des forges. Mais les grandes sociétés sidérurgiques françaises se gardaient bien de participer au projet. Le vice-président, Émile Cellerier, un fonctionnaire du gouvernement général de l'Indochine en congé, s'efforça de faire valoir auprès de Doumer les « capitaux très puissants qui entreraient en scène dès qu'il le faudra » [79]. En fait, le Syndicat minier fut dissous le 9 novembre 1899 après avoir participé pour 50 % à la formation d'une société britannique, l'*Anglo-French Yunnan Syndicate*, justifiée par de nouveaux projets dont il paraissait difficile de trouver le financement en France : l'exploitation du cuivre dans le nord-est de la province, zone où une convention de janvier 1896 avait reconnu une influence égale à la Grande-Bretagne et à la France ; le conseil d'administration était paritaire et Dujardin-Beaumetz en demeurait l'ingénieur-conseil. Une nouvelle mission, composée de Cellerier, Bélard et un juriste anglais, fut envoyée pour négocier des concessions [80]. Dans un rapport du 24 août 1999, l'ingénieur des Mines Leclère, adjoint de Guillemito, notait que les projets de l'*Anglo-French Yunnan Syndicate* entraient en contradiction avec les « *efforts de la Société d'études industrielles qui ne* [s'était] *pas définitivement désintéressée de la question minière depuis le retour de Bélard* » [81]. Une autre réaction négative fut émise par le ministre des Colonies Decrais, qui écrivit à Doumer pour manifester sa désapprobation et lui demander de licencier Cellerier, administrateur de l'*Anglo-French Yunnan Syndicate* [82]. Des démarches gouvernementales furent effectuées pour renforcer la part française dans ce dernier qui, par ailleurs, représentait une tentative des Anglais pour s'immiscer dans la réalisation du chemin de fer du Yunnan. Le 25 août 1900, le Lyonnais Ulysse Pila, qui était entré au conseil d'administration, écrivait à Doumer qu'il travaillait à le transformer en un Syndicat français du Yunnan [83], nom qui fut d'ailleurs bientôt adopté. L'entrée d'un groupe bancaire dans le capital permit la constitution d'une majorité française et donc un retour en grâce auprès de l'administration. Mais le Syndicat n'avait plus grand-chose à voir avec les intérêts sidérurgiques qu'il n'avait d'ailleurs jamais pleinement incarnés, et il fut liquidé quelques années plus tard. La Société d'études industrielles en Chine continua de vivoter sur le papier jusqu'à sa dissolution en 1907. Les comptes rendus du représentant de Pont-à-Mousson, Émile Henry, aux assemblées générales, permettent de jalonner son agonie ; le 15 juin 1906 il notait : « *L'existence de cette société me paraît un anachronisme.* » Un an plus tard il proposa cependant quelques idées pour une relance éventuelle ; le président ayant rétorqué qu'il n'y avait plus aucune relation avec la Chine, il n'insista pas [84].

Contemporaine de ces épisodes peu stimulants, l'affaire du chemin de fer du Yunnan est plus connue. Dans *La Guerre sociale* des 3-9 janvier 1912, F. Delaisi

79. PAM 6669 ; CAOM INDO GGI 7943 ; AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Chine 418. Le 20 mai 1899 le ministre Guillain a demandé à Doumer d'apporter son concours au Syndicat. Le gouverneur général promit de fournir des renseignements via le directeur des Travaux publics de l'Indochine, Guillemito, et chercha à orienter le Syndicat vers des mines proches de la frontière avec le Tonkin.

80. AP PTC 322/2, Anglo-French Syndicate. CAOM GGI 7943, Note du Syndicat minier du Yunnan, octobre 1899.

81. AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Chine 418.

82. CAOM INDO GGI 7943, lettres des 16 décembre 1899, 10 mars et 11 juillet 1900.

83. CAOM INDO GGI 7943.

84. PAM 6669.

l'avait présenté comme ayant été « imposé » par les « métallurgistes de M. Doumer ». Michel Bruguière [85], après avoir souligné l'intérêt que la sidérurgie française pouvait trouver à un tel projet alors que le marché ferroviaire national se tarissait [86] et signalé que le début du processus décisionnel est intervenu alors que Guillain était ministre des Colonies – mais en ne précisant pas que les "casquettes" métallurgiques de ce dernier, alors haut fonctionnaire à la retraite, ont été postérieures de plusieurs années à son maroquin [87] – a relevé « *les difficultés nombreuses que rencontra le projet auprès des grandes banques, les hésitations même des constructeurs et des métallurgistes* [...] *manifestent que si le désir de vendre de l'acier peut être un élément important de la décision finale, il ne peut être, et de loin le facteur décisif : c'est surtout à l'action d'un homme, P. Doumer, qu'il faut rapporter, semble-t-il, la véritable naissance du chemin de fer* ». Celui-ci devait être, dans l'esprit du gouverneur général, un instrument de pénétration économique préparant le terrain à une annexion du Yunnan. C'est sur un consortium de quatre banques qu'il s'est appuyé pour assurer le financement et, lorsque s'est créée la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, en juin 1901, les grandes firmes sidérurgiques n'en étaient pas partie prenante. Bruguière a conclu davantage à une convergence entre le dessin colonialiste de Doumer et « les soucis de la métallurgie française » qu'à un rôle moteur de cette dernière : le gouverneur général a instrumentalisé les bénéfices que la sidérurgie était censée retirer de sa grandiose entreprise ferroviaire, notamment devant les députés pour faire voter la loi de décembre 1898 autorisant l'emprunt, bien plus qu'il n'a été son agent d'exécution [88].

Dans son article de 1992, Charles Fourniau est demeuré dans la même orientation : il y a décrit la politique ferroviaire de Doumer comme « liée à de puissants intérêts privés », ayant rapporté quelques millions de commandes à la sidérurgie [89] ; mais il n'a pas établi formellement de rôle directeur du Comité des

85. Michel Bruguière, « Le chemin de fer du Yunnan. Paul Doumer et la politique d'intervention française en Chine (1889-1902) », *Revue d'histoire diplomatique*, janvier-mars 1963, pp. 23-61 ; avril-juin, pp. 129-162 ; juillet-septembre, pp. 252-278.

86. L'argument du débouché métallurgique a été avancé dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française*. Il ne se limitait pas aux rails et poutrelles pour les ouvrages d'art : il y avait aussi les traverses, le bois n'étant pas assez abondant sur place et de longévité trop réduite à cause du climat. On peut ajouter que c'était l'époque du démarrage du brevet Thomas, procédé de masse pour la fabrication de l'acier.

87. En revanche, il a remarqué que le frère de Dujardin-Beaumetz, Étienne, artiste-peintre et député, a voté contre les projets yunnanais, ce qui indique la limite des réseaux familiaux...

88. Cela n'a pas empêché Madeleine Rebérioux de gauchir cette conclusion : « La passion du pouvoir et de la grandeur s'est [...] associée en cette occasion non pas tant au désir des banques qu'aux intérêts de la sidérurgie » (*La République radicale ? 1898-1914*, Paris, Seuil, 1975, p. 128). Elle reprend le raccourci chronologique concernant Guillain qu'on retrouve aussi sous la plume de Mamadou Fall, *Investissements publics et politique économique en Indochine (1898-1930)*, thèse de 3e cycle, Université de Paris VII, 1985, qui en conclut que « le poids du Comité des forges est lourd dans la balance des décisions », et pour qui la politique de Doumer « demeure nourrie des ambitions et desiderata des groupements économiques métropolitains » (pp. 304 et 344). En revanche, Denise Bouche est plus fidèle à Bruguière en soulignant que « l'économie est venue au secours de l'idéologie impérialiste et non l'inverse » ; elle qualifie la remarque relative à Guillain d'œuvre de « mauvais esprit » ; *op. cit.*, p. 197.

89. Sur lesquelles on dispose d'ailleurs de très peu d'informations précises. Quelques échos sur les fournitures de rails pour les lignes indochinoises au CAOM, fichier Boudet, Gouvernement général, J 114 47136, 47140.

forges. Sur les liens supposés entre ce dernier et Doumer, il n'a ajouté que la lettre du 15 mai 1899 où Cellerier, en cherchant à faire valoir son Syndicat minier auprès du gouverneur général, lui rappelait qu'il avait rencontré plusieurs des membres du Comité des forges à un dîner donné par ce dernier [90], ce qui est assez mince. Dans un ouvrage de 2002, Fourniau est allé un peu plus loin en soulignant que, bien que la politique de Doumer au Yunnan allât à l'encontre de la volonté de la prudence du gouvernement, en risquant de susciter des difficultés avec la Grande-Bretagne, il n'avait pas été rappelé, parce qu'il était protégé par l'influence « *des grands intérêts bancaires et industriels, notamment le Comité des forges* ». Cependant, respectueux de la chronologie, il continuait de s'interroger : « *En décembre 1896, le choix de Méline a-t-il été appuyé, voire suggéré, par le Comité des forges, ou bien, à cette date, Doumer n'était-il pas encore impliqué dans les affaires de la sidérurgie* ? » [91] Finalement, la ligne a été établie par une Société de construction des chemins de fer indochinois, suscitée par la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, et dont les principaux protagonistes étaient la Régie générale des chemins de fer et la Société des Batignolles. Les difficultés techniques et par conséquent financières ont entraîné la liquidation de la Société de construction en mai 1908 et les travaux ont été achevés par la Compagnie concessionnaire [92] en 1910.

Dans toutes ces affaires chinoises, le Comité des forges, passé peut-être un moment d'euphorie lors de la constitution de la Société d'études industrielles et l'envoi de la mission Dujardin-Beaumetz, est apparu en seconde ligne et circonspect, sous réserve de la prudence à laquelle doit inciter une documentation lacunaire. L'unanimité de 1896 a été vite rompue : les entreprises ont poursuivi des stratégies individuelles ou dans le cadre de groupements restreints, et ce fut le cas de Schneider. En 1901, les Aciéries de la Marine étaient la seule grosse entreprise sidérurgique actionnaire d'une Société française du Se Tchouan prolongement d'un Syndicat franco-chinois de Tchong-King créé en 1897 en vue d'exploiter des mines et de créer un établissement métallurgique [93]. Le caractère généralement univoque de l'évocation du Comité des forges conduit à sous-estimer les méfiances et les divisions. En février 1914 par exemple, lors d'une réunion relative à un projet de Consortium d'étude d'affaires en Chine, sous l'égide de la Banque industrielle de Chine (créée au début de 1913) qui venait de consentir deux gros prêts au gouvernement chinois pour financer des équipements publics, Cavallier se montrait peu enthousiaste devant la perspective de marcher avec Le Creusot, « trop encombrant et solennel », sauf si Marine-Homécourt participait. Pont-à-Mousson souhaitait un « organisme assez modeste » au sein duquel il serait plus facile de se faire attribuer sa part de

90. Charles Fourniau, « Politique coloniale ou "politique mondiale" : Doumer et le Yunnan », *Histoire d'Outre-Mer (Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège)*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 1992, pp. 49-73.

91. Charles Fourniau, *Viet Nam. Domination coloniale et résistance nationale, 1858-1914*, Paris, Les Indes savantes, 2002, pp. 527-589.

92. Jean Monville & Xavier Bezançon, *Naître et renaître. Une histoire de* SPIE, Paris, Presses de l'École des Ponts et chaussées, 2004, p. 49. Voir aussi dans ce livre *L'esprit économique impérial* le chapitre de Rang Ri Park-Barjot, « Le patronat français des travaux publics et les réseaux ferroviaires dans l'empire français : l'exemple du chemin de fer du Yunnan (1898-1913) ».

93. AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Chine 410. ASG B 3196, Syndicat du Se Tchouan.

travaux et fournitures, dont on pourrait fixer le siège dans les locaux du Comité des forges, à condition de « surveiller » Pinot, son secrétaire général, « car il a toujours quelqu'un à introduire, à pousser, à avancer » [94]. Un autre signe du caractère peu offensif des entreprises sidérurgiques est fourni par les administrations (Affaires étrangères et Commerce), qui transmettaient de temps à autre au Comité des forges des informations commerciales destinées à être répercutées auprès de ses adhérents ; or elles déploraient les faiblesses de leur représentation en Chine, à comparer notamment avec les concurrents d'outre-Rhin. « *Nous devrions imiter les Allemands, fréquenter assidûment les Yamens, donner des fêtes aux mandarins* », tonnait le consul de France à Shanghaï [95] en 1905. Par ailleurs, en raison de leurs prix et de leurs délais les entreprises françaises faisaient piètre figure lors des adjudications ; elles devaient se contenter de modestes marchés de gré à gré [96].

Cependant, la réputation du Comité des forges est demeurée la plus forte. Le troisième historien à avoir abordé de près la question du chemin de fer du Yunnan, Jean-François Klein, a vu la « main de fer » de Doumer comme « gantée de l'acier » du syndicat de la sidérurgie [97]. Dans sa thèse, il a repris le raccourci chronologique récurrent relatif à Guillain, ministre des Colonies et vice-président de Marine-Homécourt [98], et attribué, à tort, la présidence du Comité des forges à l'ingénieur et publiciste Francis Laur, animateur de *L'Écho des mines et de la métallurgie*, ex-député boulangiste [99], en en tirant argument pour affirmer que « *les intérêts des hommes du Comité des forges, des principales banques d'affaires et des Lyonnais* [étaient] *étroitement imbriqués* » [100]. Il a émis l'hypothèse d'une rupture entre Doumer et ce vaste groupement aux alentours de 1899-1900, en se fondant sur l'épisode de l'*Anglo-French Syndicate*,

94. PAM 6656, compte rendu du 18 février et note 1 du 23 février 1914.

95. AN F12 7058, note du 8 septembre.

96. AN F12 7224. Dans une lettre du 29 août 1912, F. George-Picot informait R. Poincaré, le président du Conseil, de leur échec pour des marchés de locomotives et de matériel roulant destinés au Pékin-Hankéou face aux Belges et aux Allemands. Sur les insuffisances commerciales des métallurgistes français voir aussi AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Chine 565 et 566 (1907-1910). *Cf.* dans ce livre les remarques de l'attaché commercial Fernand Pila en 1912 dans le chapitre de Nicole Tixier : « La Chine dans la stratégie impériale : le rôle du Quai d'Orsay et de ses agents ».

97. « De l'expansion vers la Chine à la mise en valeur de l'Indochine coloniale : l'attitude des milieux d'affaires lyonnais », *Cahiers d'histoire*, tome XL, 1995, 3-4, p. 354.

98. Lorsque Guillain était au gouvernement, cette raison sociale n'existait d'ailleurs pas encore. Elle est née en 1902 lors du rachat par les Aciéries de la Marine de l'usine d'Homécourt en Meurthe-et-Moselle.

99. Laur (1844-1934), un grand brasseur d'idées et de projets dont les maîtres de forges se sont rapidement et durablement méfiés, s'est intéressé de bonne heure aux chemins de fer extrême-orientaux. Il est l'auteur d'une brochure : *Le Paris-Hanoï-Pékin. Esquisse des chemins de fer tonkinois et chinois*, Paris, Pariset, 1885, présentée comme l'extrait d'un rapport au ministre des Affaires étrangères et ainsi conclue : « La Chine appartiendra, commercialement parlant, à ceux qui y feront la première grande voie ferrée [...]. Il y va du salut des mines et de la métallurgie françaises qui auraient ainsi devant elles vingt-cinq années de travail. » En 1898, Laur était membre d'un Syndicat franco-chinois des mines et de la métallurgie (embryon de la future Société française du Se Tchouan), représenté sur place par Louis Sculfort, ancien membre de la mission lyonnaise, fondateur d'une maison de commerce à Hong Kong et depuis peu son gendre. AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Chine 563, note du consul français à Canton, 3 décembre 1898.

100. Jean-François Klein, *Soyeux en mer de Chine. Stratégies des réseaux en Extrême-Orient (1843-1906)*, Université de Lyon 2, 2002, p. 850.

instrument d'un compromis avec les Britanniques contraire à ses vues. Or il ne s'agissait pas, comme on l'a vu, d'une expression de la profession sidérurgique dans sa majorité mais de quelques-uns de ses satellites.

La période de l'entre-deux-guerres offre d'autres exemples du dynamisme tout ce qu'il y a de plus relatif des maîtres de forges et de leurs succès médiocres en Extrême-Orient. En mai 1917, à la suite d'une conférence au ministère du Commerce par le docteur Aimé Legendre, délégué par le gouvernement général de l'Indochine [101], était fondée la Compagnie générale d'Extrême-Orient, au capital de 5 millions ; elle groupait des intérêts multiples, banques et entreprises de construction et travaux publics notamment, et les métallurgistes y étaient en force, sans être tous là toutefois. Le conseil d'administration, présidé par Théodore Laurent, comptait dans ses rangs Camille Cavallier, l'un des trois vice-présidents, Louis Mercier, président des Aciéries de France, et Léopold Pralon, de Denain & Anzin, vice-président du Comité des forges, qui représentait le Comptoir d'exportation des produits métallurgiques. Comme la guerre mondiale avait fait perdre à l'Allemagne la situation prépondérante qu'elle avait en Asie, il s'agissait pour la France de rattraper le temps perdu : Parce que la question des transports était traditionnellement un frein aux exportations, une filiale maritime fut rapidement mise sur pied, les Chargeurs d'Extrême-Orient. Des participations furent prises dans toute une série d'affaires nouvelles : Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine (production de zinc), Syndicat d'étude des chemins de fer de l'Indochine... La Compagnie générale d'Extrême-Orient, devenue en 1922 Compagnie générale française pour le commerce et l'industrie par fusion avec ses filiales pour l'Europe orientale et l'Amérique latine, est entrée rapidement en crise et l'assemblée générale du 24 août 1923 a décidé sa dissolution, car Paribas refusa de la renflouer, rendant peut-être la monnaie de sa pièce à la sidérurgie [102].

Le début des années 1920 a vu en effet un autre espoir déçu pour les exportations métallurgiques vers le marché chinois, régulièrement présenté comme très prometteur : la Banque industrielle de Chine dont on avait envisagé de s'appuyer sur le réseau d'agences. Au printemps 1921, elle était en pleine déconfiture ; à l'initiative de Louis Loucheur, ministre des Régions libérées et grande figure du monde des travaux publics, le gouvernement sollicita les milieux industriels, à commencer par le Comité des forges et l'Uimm. Ce fut le directeur de Paribas, Finaly, qui vint plaider le dossier Rue de Madrid. F. de Wendel, après concertation avec les représentants de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons et de Marine-Homécourt, mit son veto à un « repêchage » qualifié de « pur scandale » et de « canaillerie » et qui selon lui ne visait qu'à sauver « la clique » des fondateurs de la Bidc ; il se contenta de faire adopter une motion ouvrant la possibilité de participer à un emprunt chinois contre garantie d'un certain chiffre de commandes [103].

101. Sur Legendre, ancien médecin des troupes coloniales et apôtre de la pénétration économique française en Extrême-Orient, *cf.* Patrice Morlat, *Indochine années vingt : le balcon de la France sur le Pacifique (1918-1928). Une page de l'histoire de France en Extrême-Orient*, Paris, Les Indes savantes, 2001, pp. 68-71.

102. AP 6 Dfom 221/580 et Cabet 391-25 ; Amae Corr. pol. et com. Asie 1918-1940, Chine 139 ; Amaen Pékin A 450 ; Pam 6656 et 19051.

103. Nabutaka Shinonaga, « La formation de la Banque industrielle de Chine », *Le Mouvement social*, 155, avril-juin 1991, pp. 39-65. Jean Noël Jeanneney, « Finances, presse et politique : l'affaire de la Banque industrielle de Chine (1921-1923) », *Revue historique*, 514, avril-juin

Un troisième exemple de déconvenue a eu pour théâtre la Mandchourie où, là aussi, des projets ferroviaires ouvraient des perspectives, bientôt affectées par la zizanie, car, dès l'automne 1932, deux groupes s'opposaient. Le premier était le Syndicat pour l'étude et la réalisation d'entreprises au Mandchoukouo (SEREM), dit encore Syndicat Dufour-Dourille [104], officiellement fondé à Tokyo en février 1933 avec le concours de la *South Mandchuria Railway Company* avec laquelle il avait passé un contrat ; il comprenait huit sociétés et le chef de file était l'Aéro-France, une filiale de l'Agence Havas, qui aménageait des aéroports. L'autre était le Consortium franco-japonais pour le développement des affaires dans le Mandchoukouo et se targuait aussi d'avoir un contrat, rapporté par une mission Ollivier ; il était patronné par l'Association nationale d'expansion économique et soutenu par Alfred Lambert-Ribot, le délégué général du Comité des forges ; il était plus vaste, ce qui faisait tiquer Paul, qui penchait pour le SEREM : « Ce sera un petit Parlement sur le plan de l'exportation chinoise. » La métallurgie n'y était représentée que par le Comptoir pour la vente des tubes d'acier à l'exportation. Finalement, après bien des hésitations, la fusion des deux groupements intervint en février 1935 avec la création de la Société anonyme pour l'outillage et le développement des affaires en Mandchourie (SODAM), à laquelle souscrivirent Pont-à-Mousson, les Hauts fourneaux de la Chiers et Marine-Homécourt (ces deux derniers avec une position extrêmement réduite), aux côtés d'entreprises de travaux publics (Batignolles, Fives-Lille), de Renault, etc. Le résultat fut pitoyable : en janvier 1937 le conseil d'administration constatait qu'aucune affaire n'avait été réalisée et qu'il ne restait plus que 35 000 francs en caisse. « C'est le énième exemple de consortium qui ne réussit pas. Il en sera toujours de même » soupirait Paul le 27 mai. Quelques mois plus tard, une note du ministère des Affaires étrangères faisait la même constatation : les résultats étaient négligeables. Elle livrait quelques éléments d'explication déjà rencontrés dans d'autres circonstances : prix généralement trop élevés, délais de livraisons trop longs, mauvaise qualité des représentants face au dynamisme des concurrents allemands [105].

5. Les affaires minières en Afrique du Nord

Si l'Extrême-Orient n'a guère offert d'occasions pour alimenter un discours de stigmatisation des appétits de la sidérurgie et du Comité des forges, il en est allé tout différemment, avant 1914, à propos des richesses minières du Maghreb autour desquelles se sont développées des campagnes de presse qui prétendaient révéler des scandales.

1975, pp. 377-416. Journal de F. de Wendel 8-10 juin, 8 juillet, 27 décembre 1921. La BIDC a été sauvée par l'État grâce à l'indemnité due à la France pour la révolte des Boxeurs et elle est tombée dans l'escarcelle de Paribas.

104. Du nom de ses deux gérants. Dufour était administrateur de la Société d'éclairage et d'électromécanique, Émile Dourille (parfois orthographié Dourilhe), la personne envoyée en mission en Mandchourie.

105. Voir AMAE Corr. pol. et com. Asie 1918-1940, Chine 1930-1940 638 ; PAM 18818, 40953, 41560.

A. L'affaire de l'Ouenza

Dans les journaux et les enceintes parlementaires, l'affaire [106] de ce riche (par la teneur, la qualité et les réserves) gisement de minerai de fer situé à 200 kilomètres au sud de Bône, a rapidement acquis une double dimension : politico-financière, car les maîtres de forges étaient suspectés de s'emparer d'un véritable pactole et à très bon compte grâce à la complicité des pouvoirs publics ; nationale puisque, dans cette entreprise de captation, ils étaient associés, complices d'homologues étrangers, d'outre-Rhin principalement, au sein d'un « trust milliardaire de la métallurgie » [107]. Attisée par la concurrence entre la CGT et la SFIO, la critique n'a cessé de broder sur le double registre de la voracité des « accapareurs » et du cosmopolitisme affairiste confinant à la trahison, le « royal cadeau » étant mis « au service des canons allemands ». La « royauté du fer » avait été vendue pour « le plat de lentilles », d'une redevance de quelques millions [108].

Au départ deux « bandes financières » rivales s'étaient constituées :

- la Société concessionnaire des mines de l'Ouenza (1903), dominée par une grande maison germano-hollandaise de commerce de minerai : Müller ; ou groupe Portalis (Joseph), du nom du représentant de Müller à Paris. Elle avait racheté la concession primitive, accordée en 1901.
- la Société d'études de l'Ouenza (1902) ou groupe Carbonel (Abel Eugène), du nom de son administrateur délégué, un ingénieur du Creusot. Elle était en effet dominée par Schneider [109]. Une seule autre firme française avait accepté d'y entrer, Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons, car la sidérurgie métropolitaine s'intéressait peu au minerai algérien, d'autant moins que le bassin de Briey était en plein développement (et commençait à exporter notamment en Allemagne) [110]. En octobre 1905, une troisième société, Marine-Homécourt, rejoignit le groupe en promettant de se fournir en minerai et de participer à la future exploitation, à la demande du gouvernement.

Comme il fallait avant tout s'assurer de débouchés suffisants et réguliers pour une production annuelle minimale d'un million de tonnes nécessaire à la rentabilisation des investissements, on avait fait appel aux acheteurs traditionnels

106. L'exposé le plus complet se trouve dans la thèse de A.T. Baldacci, *op. cit.* Voir aussi Raymond Poidevin, *Les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne de 1898 à 1914*, Paris, Armand Colin, 1969, pp. 217-219, 532-535. Alain Louis, *L'affaire de l'Ouenza de 1898 à 1914*, mémoire de maîtrise, Université de Nancy II, 1977, s'est efforcé de démontrer, à grands renforts d'arguments prosopographiques, que « rien n'arrête le Comité des forges quand il s'agit d'obtenir des affaires intéressantes ».

107. *Le Rappel*, 17 décembre 1908, « Une affaire scandaleuse, l'Ouenza ».

108. F. Delaisi, « L'affaire de l'Ouenza », *La Grande revue*, 10 janvier-25 février 1912, p. 258. Il ajoutait : « Nous saurons dans cette affaire si la Démocratie contrôle le Comité des forges ou si le Comité des forges gouverne la France » (p. 265).

109. Et présidée par Eugène Schneider.

110. Par exemple cette « note d'Alger » du 14 août 1904 : « Je ne vois pas encore le minerai algérien traité dans les hauts fourneaux français. Dans l'Est ce serait une utopie [...] Seules des usines littorales pourraient en utiliser » (PAM 6835). Au XIXe siècle, en liaison notamment avec le développement du procédé Bessemer qui nécessitait des minerais purs, des sociétés du Centre avaient effectué des recherches ou acheté des concessions ou du minerai en Algérie : Hauts fourneaux de Chasse, Châtillon-Commentry, L'Horme, Firminy. Denain & Anzin, une firme du Nord, a été parmi les fondateurs de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta el Hadid (1865). B. Gille, art. cité, pp. 44-53.

du minerai algérien, d'autant plus intéressés que s'amorçait une tension sur le marché international du minerai de fer en raison de l'épuisement de certains gisements, notamment en Espagne, et de la réduction des exportations suédoises. En échange d'engagements d'achats sur 25 ans (au prix de revient plus un franc par tonne) on avait consenti à trois sociétés anglaises, trois allemandes (Krupp, Gelsenkirchen et Thyssen), une belge (Cockerill), un peu moins du tiers du capital de la Société d'études. En 1903-1905, celle-ci avait obtenu du gouverneur général Revoil trois conventions amodiant les minières de l'Ouenza, c'est-à-dire la partie superficielle du gisement, la plus prometteuse, et lui concédant un chemin de fer jusqu'à Bône et des emplacements dans ce port pour l'exportation du minerai.

Les deux groupes s'étaient d'abord affrontés sur le terrain juridique et judiciaire, jusque devant le Conseil d'État, à propos de leurs droits respectifs, tout en négociant discrètement mais âprement [111]. En avril 1908, ils étaient parvenus à un accord : la Société concessionnaire devait louer les mines à une Société sidérurgique émanant de la Société d'études, pour une durée égale à l'amodiation des minières, moyennant une participation au capital (et à celui d'une société ferroviaire), quelques sièges d'administrateurs et un contingent de la production future [112]. L'affaire avait pris alors une tournure politique parce que la convention relative au chemin de fer devait être approuvée par le Parlement. Elle allait s'enliser pour une série de raisons : concurrence de la question de l'impôt sur le revenu, effets de la campagne menée par la presse de gauche qui réclamait la renégociation des conventions au profit de l'Algérie, « odieusement volée » (Merrheim), et la presse nationaliste, interférence avec les projets de réforme de la législation minière [113], discussions sur les différentes solutions possibles pour le transport ferroviaire puis maritime du minerai, certains proposant notamment une évacuation par le port tunisien de Bizerte [114].

Une première passe d'armes eut lieu à la Chambre des députés le 29 juin 1908. Le socialiste Alexandre Zévaès dénonça l'internationale métallurgique lancée à la « curée » du « patrimoine national » ; Eugène Étienne rétorqua que ce n'était pas la première fois que capitaux français et étrangers (ceux-ci minoritaires) étaient associés. La polémique sur la place des Allemands entraîna le retrait de Krupp de la Société d'études [115]. En janvier 1909, le vote sur le projet de loi fut à nouveau renvoyé ; un an plus tard, le 21 janvier 1910, le gouverneur général Jonnart vint défendre le dossier devant la Chambre : les conventions étaient avantageuses

111. Pour le détail voir AFB SS 0052, SS 1069, SS 1070. AN 94 AP 327, *Projet d'amodiation des minières du Djebel Ouenza. Mémoire de la Société d'études de l'Ouenza (dite société Schneider-Carbonel)*, 1908 ; 94 AP 117, *L'Ouenza. Résumé de l'affaire*, manuscrit, 1909 (?).

112. Les intérêts français devaient contrôler 66,9 % du capital de la Société sidérurgique et 60,3 % de la Société d'exploitation du chemin de fer. En revanche, seulement 28 % du minerai devaient être vendus en France, ce qui représentait néanmoins un net accroissement par rapport aux expéditions habituelles où la métropole intervenait autour de 10 %. J. Barral, *Étude de la question de l'Ouenza (Algérie)*, Paris, Sirey, 1912, pp. 99-101.

113. Les sidérurgistes étaient soupçonnés de pousser les feux pour échapper aux conséquences d'une réforme et la SFIO tirait argument de l'Ouenza pour réclamer la nationalisation des mines.

114. Pour des raisons stratégiques. Bizerte était un port militaire : en tant que fret de retour le minerai aurait facilité l'arrivée du charbon nécessaire à sa flotte. Une enquête d'utilité publique a conclu défavorablement. Sur la concurrence algéro-tunisienne, voir Mohamed Lazhar Gharbi, « L'affaire de l'Ouenza, 1900-1914 », *Revue d'histoire maghrébine*, 63-64, juillet 1991, pp. 259-277.

115. Ses parts ont été rachetées par Carbonel. Une firme anglaise s'est aussi retirée ; Cockerill a suivi en 1911.

pour l'Algérie et la clientèle étrangère indispensable. Zévaès réitéra ses diatribes : « *Ces richesses, nous nous refusons à les abandonner d'un geste prodigue et frivole à un consortium international, le plus cosmopolite dans sa composition, le plus écrasant pour le travail et le plus dangereux pour la nation tout entière.* » [116] En mars, la Chambre clôtura la discussion sans que le vote du projet ait pu intervenir ; en avril 1913, le délai de cinq ans fixé par un décret d'avril 1908 qui subordonnait l'amodiation des minières à la concession du chemin de fer étant expiré, le contrat de 1905 fut résilié [117]. Le ministre des Travaux publics et le gouverneur général décidèrent que l'Algérie se chargerait du chemin de fer (en rachetant la ligne Bône-Guelma et en la renforçant) et que mine et minières réunies seraient attribuées à une société d'exploitation, au capital de 10 millions, avec des conditions plus favorables pour l'Algérie, notamment en matière de participation aux bénéfices. La Société concessionnaire accepta de lui apporter la mine moyennant 35 % du capital ; 10 % iraient à de nouveaux partenaires métallurgistes de son choix mais agréés par le gouverneur général ; les participants à la Société d'études recevraient 45 %, les 10 % restant étant alloués à un groupe de cinq banques dont quatre algériennes [118] ; ce montage devait réduire la part des étrangers [119]. Le 20 novembre, des désaccords quant aux modalités à adopter pour atteindre cet objectif entraînèrent le désistement de Schneider, Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons et Marine-Homécourt. Dans une lettre au ministre des Travaux publics, Eugène Schneider estimait que ses « préoccupations industrielles » initiales : assurer par des engagements de consommation le tonnage minimum nécessaire à la rentabilité, allaient se diluer dans une « affaire financière » [120]. Il semble que l'enjeu était le contrôle de la société d'exploitation, difficile à conserver dans un consortium trop élargi et à la composition surveillée par l'administration, bien plus que la méthode la plus adéquate pour garantir une majorité française dans le capital, et qu'on ne s'était pas résigné aux concessions qui avaient dû être faites à l'Algérie en matière de partage des bénéfices [121]. Par ailleurs, l'arrêt de ses hauts fourneaux de Cette rendait le minerai de l'Ouenza moins nécessaire pour Schneider et la hausse du prix du fret avantageait les minerais pyrénéens [122].

La future société d'exploitation se retrouvait donc avec pour seuls actionnaires métallurgistes français les cinq firmes proposées par la Société concessionnaire. Le chef de file de celles-ci, Louis Mercier, se chargea de constituer un nouveau

116. *Journal officiel*, Chambre des députés, débats parlementaires, 4 février 1910, p. 576.

117. Ce qui entraîna l'apparition de nouveaux compétiteurs dont Francis Laur.

118. AN F14 18890, Rapports du directeur des mines, Weiss, au ministre des Travaux publics, 11 et 18 octobre 1913.

119. Ce que le socialiste Albert Thomas a mis en doute lors d'une interpellation le 14 novembre 1913, laissant entendre que Carbonel était un homme de paille dissimulant des intérêts allemands.

120. AN F14 18890, correspondance entre les trois sociétés et le ministre des Travaux publics, novembre-décembre 1913.

121. Au nom de leurs « droits acquis », Thyssen et Gelsenkirchen ont protesté contre les nouvelles dispositions et les modifications intervenues dans la fixation des prix du minerai qui, selon Schneider, ont fait reculer les usines françaises auxquelles il avait été proposé une participation.

122. J.-P. Passaqui, *op. cit.*, p. 503. Certains ont émis l'hypothèse que Schneider se retirait parce que son intérêt véritable n'était pas l'exploitation du minerai mais la construction de la ligne de chemin de fer

groupe se substituant à celui de la Société d'études de l'Ouenza. Les grandes régions métallurgiques y étaient représentées : le Nord avec les Aciéries de France, la Société métallurgique de Pont-à-Vendin et les Forges & aciéries du Nord & de l'Est [123] ; la Lorraine avec les Aciéries de Micheville et les Fonderies de Pont-à-Mousson ; le Centre avec Marine-Homécourt (ex-partenaire de la Société d'études), Commentry-Fouchambault-Decazeville et les Hauts fourneaux & fonderies de Givors ; s'y ajoutaient les Usines métallurgiques de Basse-Loire. Comme certaines de ces firmes étaient suspectées (par Jaurès par exemple) de vouloir vendre le minerai au plus bas prix (mais toutes n'avaient pas l'intention d'en acheter !), ce qui réduirait les bénéfices et léserait l'Algérie, Mercier avait pris soin de recruter dans d'autres secteurs : les travaux publics (avec Hersent et Dyle & Bacalan), l'armement maritime, l'exploitation minière [124]. D'accord avec le gouvernement, on s'était arrangé pour ne pas faire appel aux étrangers et pour éviter leur retour par la petite porte les actions seraient bloquées pendant dix ans ; la seule participation étrangère était donc celle de la maison Müller-Kröller (33 %) ; cela n'empêcha pas les socialistes de continuer à dénoncer le risque de « mainmise allemande » sur « la souveraineté économique de la France » [125].

De cet épisode de l'Ouenza, l'on peut conclure que c'était essentiellement une affaire Schneider (avec deux acolytes seulement : Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons et Marine-Homécourt) ; et que Le Creusot, « une force dans notre République » selon Merrheim, en fait pas si irrésistible, avait subi un cuisant échec, tandis que les autres sidérurgistes ne sont entrés en scène qu'en 1913 et à la demande expresse des autorités politiques [126]. Cette participation est demeurée essentiellement financière et n'a pas soulevé l'enthousiasme ; au printemps 1917 par exemple, Cavallier s'interrogeait sur l'intérêt de souscrire à une augmentation de capital [127]. Après l'expiration du délai de blocage des actions on s'est mis à les vendre, petit à petit, au gré des circonstances boursières quand les beaux résultats de l'entreprise ont permis de copieuses prises de bénéfices [128]. Le Comité des forges, censé avoir été le grand organisateur des génuflexions et disposer des « influences » les plus efficaces sur le terrain parlementaire, semble

123. Qui avaient été naguère les fournisseurs en rails du chemin de fer Bône-Guelma. Mohamed Lazhar Gharbi, *Le réseau de la compagnie Bône-Guelma et sa contribution à la pénétration française en Tunisie (1975-1900)*, thèse de 3e cycle, Université de Reims, 1985, p. 140.

124. Tout le monde ou presque était à égalité avec 655 titres. Mercier avait souscrit 655 titres personnellement afin de réserver une part pour Le Creusot ou Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons dans l'hypothèse d'un éventuel retour. La part des cinq banques passait à 14 %. AN F14 18890, liste des souscripteurs de la Société de l'Ouenza, 21 janvier 1914 ; 94 AP 117, note sur l'Ouenza, 14 octobre 1916.

125. *Journal officiel*, Chambre des députés, débats parlementaires : Jean Jaurès, 23 janvier 1914, p. 204. Argumentation qui est reprise par M. Rebérioux : « Krupp est à l'arrière-plan et les socialistes ont beau jeu de dénoncer, en janvier 1914, un gouvernement qui livre les richesses algériennes au capitalisme allemand : la concurrence entre grands trusts peut se livrer en compromis », *op. cit.*, p. 133.

126. On avait forcé la main à certains en subordonnant l'attribution de la concession de Bazailles, en Meurthe-et-Moselle, à leur entrée dans la Société de l'Ouenza. PAM 7442, lettres de Cavallier à Marcel Paul et Théodore Laurent, 23 mars 1917.

127. PAM 7442. Il était cependant partisan d'éliminer ou de réduire l'influence de la maison Müller. La production n'a démarré qu'après la guerre.

128. PAM 25471, 34935, 40905. Les ventes de titres se sont accompagnées d'une francisation progressive. En 1939, la participation étrangère était réduite à 1 %. Dans les années 1920 les intérêts de la maison Müller étaient passés aux mains du groupe suédois Kreuger & Toll.

s'être borné à une action de relations publiques et sur un mode défensif : en 1909, Pinot a opéré quelques distributions du côté des journaux, pour réagir au million que Krupp, probablement mécontent d'avoir dû se retirer, « aurait offert [...] pour que la presse continue la campagne contre la métallurgie française », et aux « entrefilets tendancieux » inspirés par le ministère [129]. En 1914, Guillain, le président du Comité des forges, écrivit au ministre des Travaux publics Fernand David pour protester contre son prédécesseur Joseph Thierry qui, à la Chambre, avait mis en cause les « tyrannies métallurgiques » et en doute le « sentiment du devoir patriotique » de Schneider et Châtillon-Commentry en les présentant comme avant tout liées à des intérêts étrangers [130].

B. L'affaire des mines marocaines

C'est l'affaire la mieux connue, grâce à une historiographie abondante [131]. On y retrouve un schéma très proche de celui de l'Ouenza : à l'initiative de Schneider, un syndicat de recherche, l'Union des mines marocaines, avait été mis sur pied en 1906-1907 ; il ne mobilisait guère parmi la sidérurgie française puisque, outre Le Creusot [132], n'y figuraient que ses partenaires dans l'Ouenza, Châtillon-Commentry et Marine-Homécourt [133]. À la différence de la Société d'étude qui l'avait précédée à partir de 1901, l'Union était un syndicat international, les étrangers étant jugés indispensables, comme pour l'Ouenza, en tant que futurs consommateurs ; elle associait des Britanniques, des Espagnols, des Italiens, des Autrichiens, des Portugais, des Belges et surtout des Allemands (pour 20 % du capital), dont notamment Krupp, Thyssen et Gelsenkirchen. L'extrême gauche ne s'est pas privée de dénoncer la collusion des métallurgistes de part et d'autre de la ligne bleue des Vosges pour une commune mainmise, lourde de dangers, sur les richesses minières chérifiennes. Ainsi, en 1908, Jaurès s'en est-il pris à « *l'association Krupp-Schneider, le couple amical de l'obus allemand et de l'obus français* » [134], tandis que *La Guerre sociale*, en 1911, vilipendait l'« *étrange combinaison qui fait tuer les pioupious français pour fournir à Krupp le minerai*

129. Journal de F. de Wendel, 24 juin 1909.

130. AN F 14 18890, lettre du 20 février.

131. Eugene Staley, « Mannesmann Mining Interests and the French-German conflict over Marocco », *The Journal of Political Economy*, 40-1, février 1932, pp. 52-72. Pierre Guillen, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, Paris, PUF, 1967. R. Poidevin, *op. cit.*, pp. 219-220, 465-466, 475-480, 641-642, 648-650. Jean-Claude Allain, *Joseph Caillaux et la seconde crise marocaine*, thèse d'Etat, Université de Paris I, 1974. Jean-Claude Allain, *Agadir 1911. Une crise impérialiste en Europe pour la conquête du Maroc*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976. Daniel Rivet, « Mines et politique au Maroc, 1907-1914 (d'après les archives du Quai d'Orsay) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1973, pp. 549-598.

132. L'Union des mines recevait en apports les premières recherches d'une Compagnie d'Agadir fondée en 1903 dans la mouvance Schneider. Elle était dirigée par Carbonel et le comte Armand.

133. S'est ajoutée lors d'une augmentation de capital en 1903 une petite firme du Centre : Marrel frères (Rive-de-Gier, Loire).

134. *L'Humanité*, 28 août. *Œuvres*, V. *Pour la paix*, III. *Le guêpier marocain (1906-1908)*, Paris, Rieder, 1995, p. 374. Ou, encore, le 22 novembre 1909 à la Chambre : « Comme c'est chose admirable de voir que les financiers de deux peuples s'entendent pour se procurer le minerai de fer avec lequel ils fonderont les obus destinés à leur destruction réciproque ! » *Textes choisis*, tome 1, *Contre la guerre et la politique coloniale*. Paris, Éditions sociales, 1959, pp. 184-185.

dont il fabriquera un jour peut-être des canons pour nous massacrer » [135]. Aux yeux du Quai d'Orsay, qui avait d'abord fait barrage au temps de Delcassé, c'était la démonstration du « caractère libéral et impartial » de l'action de la France dans l'empire chérifien, dans le droit fil de l'acte d'Algésiras [136] de 1906. Mais la configuration favorisait les intérêts nationaux, avec une direction française, le contrôle de 62 % du capital initial et une majorité au conseil d'administration, présidé par Henry Darcy, le président de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons. Par ailleurs, un troisième point de comparaison est procuré par une double compétition franco-allemande interne à l'industrie allemande, et puisque les frères Mannesman, depuis 1906, revendiquent des concessions minières au Maroc et animent un *Marokko Minen Syndikat*.

Commencées en 1909, sous la pression des gouvernements français et allemand et parallèlement à des discussions internationales sur l'établissement d'un règlement minier marocain, les négociations entre l'Union et les Mannesman, en vue d'un partage géographique des intérêts miniers ou d'une fusion des deux syndicats en un consortium unique, ont été fertiles en péripéties et rebondissements, en médiations suivies de ruptures, sur fond de campagne à tonalité pangermaniste inspirée en Allemagne par les Mannesmann. C'est dans le cadre de ces tractations que, en novembre 1911, sont arrivés d'autres sidérurgistes français, de l'Est et du Nord [137], entrée en scène qualifiée par J.-C. Allain, avec quelque excès, de « curée » [138]. Il semble que ce soit Cavallier, alerté par A. Dreux du projet de consortium, qui ait pris l'initiative de les réunir ; pourtant, chez Pont-à-Mousson, la consommation éventuelle du minerai marocain n'était nullement en vue. Mais il s'agissait, à présent que les conditions politiques étaient plus favorables (grâce à l'accord commercial franco-allemand sur le Maroc de février 1909 et à la préparation de la mise en place du protectorat), de ne pas demeurer à l'écart, de « s'attacher une corde à son arc pour l'avenir » et d'apprendre à connaître le marché du minerai hors de la Meurthe-et-Moselle [139]. On hésita sur la stratégie : fallait-il constituer une nouvelle société de recherche ou s'entendre avec l'Union des mines, dont on se méfiait car supposée trop complaisante vis-à-vis de la politique gouvernementale ? Voire avec les Mannesmann, ou avec le

135. Z, « Les maîtres de la France. L'accaparement du fer », 17-23 mai. Le thème était déjà exposé dans *L'Écho des mines et de la métallurgie* du 2 avril 1906.

136. AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Maroc 363, lettre de Darcy au ministre des Affaires étrangères, 20 novembre 1907 ; note pour le ministre, 29 novembre 1907.

137. Pour l'Est : Micheville, Pont-à-Mousson, Aciéries de Longwy, Raty, de Saintignon, Senelle-Maubeuge et Gorcy, auxquels s'ajoutaient deux banques lorraines : Renauld et Société nancéienne de crédit industriel. Pour le Nord : Denain & Anzin et Nord & Est. Les sidérurgistes de l'Est avaient commencé à montrer de l'intérêt pour l'empire chérifien en 1905, via un Comité lorrain des affaires commerciales et industrielles au Maroc créé sous les auspices de la Chambre de commerce de Nancy (PAM 6743). En 1906, Pont-à-Mousson, Micheville, Nord & Est, la SNCI et quelques notables nancéiens ont fondé un Consortium de Meurthe-et-Moselle en vue de recherches de mines [de manganèse] dans l'Afrique septentrionale, qui est entré dans un Syndicat d'études franco-tunisien qui ne semble pas avoir débouché sur des résultats (PAM 6835). En 1911, Pont-à-Mousson (pour une part très faible), les Forges & aciéries de Commercy, la SNCI et la banque Renauld ont participé à un Omnium d'entreprises-Groupement pour travaux publics qui se proposait surtout d'intervenir au Maroc. Il s'y est occupé de transports sur le Sébou et de travaux portuaires avant de sombrer en 1928 (PAM 6756, 7442, 40905).

138. Thèse citée, p. 2136.

139. PAM 18719, note de A. Niedergang à Cavallier, 12 novembre 1911 ; note de Cavallier, 18 novembre 1911. Par ailleurs, Cavallier était personnellement très intéressé par les questions minières.

groupe bancaire français dit « départageur » pressenti pour entrer dans le consortium ? Cavallier penchait pour une « marche indépendante » [140]. Néanmoins, on finit par explorer la voie d'une entente avec l'Union sur la base de l'attribution d'une part de 15 % aux nouveaux venus, à prendre sur celles définies dans un accord du 13 novembre qui réservait 40 % à l'Union, autant aux Mannesmann et 20 % au groupe bancaire [141]. Le Comité des forges, jusque-là éclipsé dans la question des mines marocaines par le Comité des houillères, dont le président-fondateur n'était autre que Darcy et le secrétaire général, Henri de Peyerimhoff, était administrateur et une figure très agissante de l'Union des mines [142], apparut alors tel un « *deus ex machina* » [143] pour appuyer le groupe lorrain-nordiste. Il intervint auprès du ministère des Affaires étrangères pour défendre la part de la sidérurgie française dans le consortium qui, sans la participation des nouveaux venus, ne serait plus qu'« insignifiante », et en laissant entendre que ces derniers pourraient se lancer séparément dans des recherches si on ne leur faisait pas une place suffisante [144]. L'initiative ne fut pas particulièrement goûtée par Darcy qui, dans une lettre au ministre des Affaires étrangères, le 20 janvier 1912, ironisait sur l'« émotion » ressentie par le Comité des forges et l'agitation de la « démocratie forgeronne » en soulignant qu'il s'agissait d'établissements qui n'avaient nul besoin des « minerais africains » et en suggérant que leurs prétentions étaient responsables de la rupture des négociations avec les Mannesmann [145].

Le Comité des forges a agi aussi au sein de la profession pour recruter des volontaires pour renforcer le groupe lorrain-nordiste dans le consortium en projet. Dans son journal, F. de Wendel a rendu compte d'un déjeuner, le 2 décembre 1911 chez Pinot, qui a entrepris de le convaincre de donner son adhésion ; Wendel rappela qu'il avait refusé d'entrer dans l'Union en 1909 et il ajouta : « Cette salade ne me plaît guère ». Mais son frère Humbert étant d'avis d'accepter, il s'y est résolu. La combinaison avec les Mannesmann ayant échoué peu après, la maison de Wendel s'est alors retrouvée, sans enthousiasme, au sein de la société finalement constituée isolément par les maîtres de forges de l'Est et du Nord [146] : la Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine pour la

140. PAM 21598, correspondance entre C. Cavallier et A. Dreux, novembre-décembre 1911.

141. Les trois composantes devaient céder respectivement 6 %, 4 % et 5 %. AP 6 Cabet 1/84 ; AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Maroc 369, compte rendu de visite à M. Grosclaude, 29 novembre 1911. Autre exemple de combinaison un moment envisagée : la répartition des 20 % des banques entre l'Union (un quart), les Mannesmann (un quart), le groupe métallurgique (la moitié). AP 6 Cabet 1/84, note du 18 décembre 1911.

142. Il a été le principal négociateur de l'Union avec les Mannesmann. Voir ses *Souvenirs 1871-1953*, Montpellier, 1977, ronéotypé, p. 293-304 (Bibliothèque de l'Institut 40 NS 12523).

143. J.-C. Allain, thèse citée, p. 2081. Selon une note de Cavallier, Pinot ignorait tout de l'accord du 13 novembre entre l'Union et les Mannesmann.

144. AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Maroc 369, note du Comité des forges à Conty, directeur au ministère des Affaires étrangères, 4 décembre 1911. Selon cette note, les quatre sociétés sidérurgiques membres de l'Union des mines ne contrôleraient plus que 8 % du capital du Consortium.

145. AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Maroc 370. Les sidérurgistes de l'Union des mines avaient-ils davantage besoin du fer marocain ? On peut en douter. Lors de la médiation menée par Walter Rathenau en mai 1910 elle a opposé à sa proposition d'un partage territorial avec les Mannesmann l'idée de reconnaître à ceux-ci tous les gisements de fer, se réservant pour elle les autres minerais.

146. « Je ne suis pas très content d'être embrigadé dans cette affaire », notait F. de Wendel le 14 décembre.

recherche et l'exploitation de mines, officiellement fondée [147] en janvier 1912, avec un capital de 1,2 million de francs. À cette époque trois groupes se trouvaient donc en compétition :

- le *Marokko Minen Syndikat* des Mannesmann qui, jusqu'en 1914, a tenté de recruter de nombreux partenaires français, en dehors de la sidérurgie,
- l'Union des mines, appuyée sur le Comité des houillères, dans laquelle Darcy put faire « rentrer au bercail » quelques « brebis » [148],
- la Compagnie métallurgique et minière, appuyée sur le Comité des forges.

La guerre a liquidé les intérêts des Mannesmann. Les deux groupes français rivaux [149] n'ont pas tardé à réaliser que le Maroc n'était pas l'« admirable champ » d'activité minière qu'Étienne avait fait miroiter devant l'Union coloniale [150] en 1903, mais bien plutôt le théâtre de ce que J.-C. Allain a appelé une « illusion minérale » [151]. L'Union des mines s'est rabattue sur quelques gisements du Maroc oriental apportés par Mokta el Hadid lors de son entrée dans le groupe en 1909. La Franco-marocaine a dû élargir ses horizons, en Espagne avec une prise d'intérêt dans les mines d'Heras Santander (1912), et en Tunisie en acquérant une part prépondérante dans la Compagnie minière du Djebel Lorbeus (1913) [152] ; au Maroc, elle a exploité quelque temps du manganèse puis du plomb argentifère (à Sidi Lahsen jusqu' en 1931). Dans les années 1930, elle est entrée en sommeil jusqu'à sa liquidation en 1938. Cependant, à partir de 1927, on a assisté à une nouvelle vague de créations de sociétés de recherche dans certaines desquelles figuraient des adversaires [153] d'avant 1914 ; mais les résultats ont été assez décevants.

147. Cavallier ayant décliné la présidence, celle-ci a échu à Émile Ferry, le président de Micheville, flanqué de deux vice-présidents : Dreux et François Villain (vice-président délégué de Nord et Est). On n'avait pas voulu de Pinot comme administrateur délégué parce qu'il n'avait pas de compétences en matière de mines et à cause de ses liens avec la Compagnie marocaine, une dépendance de Schneider. La Compagnie métallurgique et minière a été rejointe par Marine-Homécourt, qui était membre de l'Union des mines et, après la guerre, par les Forges d'Alais et trois firmes haut-marnaises.

148. En particulier trois sociétés sidérurgiques : Firminy, Aciéries de France, Commentry-Fourchambault-Decazeville. AMAE Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Maroc 370, lettre au ministre des Affaires étrangères, 23 avril 1912. La part française était passée de 57 à 68 %.

149. Cela n'excluait pas une certaine prudence. Ainsi, le 10 mai 1912, Cavallier écrivait à son gendre Marcel Paul qu'il y avait lieu de ménager Le Creusot parce que celui-ci pilotait des travaux d'irrigation au Maroc : il ne fallait donc pas compromettre de possibles ventes de tuyaux. PAM 18719.

150. Jean-Pierre Biondi, *Les anticolonialistes (1881-1962)*, Paris, Hachette, 1993, p. 63.

151. Selon D. Rivet (art. cité), cette situation a été surtout entretenue par la surenchère spéculative des Mannesmann. L'Union des mines demeurait réservée et a pratiqué une « stratégie d'attente » d'une expertise plus fouillée.

152. Production de calamine, plomb et zinc jusqu'à l'épuisement vers 1929-1930.

153. 1927 : Syndicat d'études mines et industrie au Maroc (mine de fer de Khenifra) : participation de la Compagnie métallurgique et minière, des Hauts fourneaux de Rouen et en 1929 de Schneider, des Aciéries de Paris & Outreau, des Aciéries de Pompey, de la Société lorraine minière et métallurgique. En 1930, une Société chérifienne d'études et d'exploitation minières du Tadla en a pris la suite avec les mêmes actionnaires plus le Bureau de recherches et de participations minières. 1928 : Société anonyme des mines de Bou Arfa (manganèse) : participation de Marine-Homécourt, Micheville, Rombas, Allevard, Hadir, Dilling et via la Société du manganèse de Châtillon-Commentry, Aciéries de Longwy, UCPMI, De Wendel, Ugine. 1929 : Société anonyme chérifienne d'études minières (SACEM) (manganèse d'Imini) : participation de Marine-Homécourt, Micheville, Rombas, Allevard, Hadir, Dilling, aux côtés de sociétés minières dont la Société du manganèse où figuraient d'autres sociétés sidérurgiques et du

6. L'affaire du Transsaharien

Avec le gigantesque projet du Transaharien, souvent qualifié de « mythique » et qui a donné lieu à une copieuse littérature, un certain nombre d'ingrédients semblaient réunis pour une belle opération de *lobbying* sidérurgique. La motivation était constituée par la perspective d'une commande de 2 000 kilomètres de rails et encore davantage si on prolongeait par un Transafricain. Le porte-drapeau en était Édouard de Warren, le président du Comité du Transsaharien (créé en 1927) et du Comité Algérie-Tunisie-Maroc, a été député de Meurthe-et-Moselle [154] de 1919 à 1932. Il aurait pu être précédé par un maître de forges : Georges Rolland (1852-1910), qui avait été l'un des premiers promoteurs du projet. En effet, jeune ingénieur des Mines, attaché au cabinet de Charles de Freycinet, Rolland avait été nommé en 1879 secrétaire-adjoint de la Commission du chemin de fer transsaharien qui faisait partie du programme de grands travaux du ministre des Travaux publics ; bientôt parti au Sahara avec la mission Choisy il en avait rapporté une série d'articles et de brochures [155]. En 1891, il demanda un congé pour diriger une Société d'études pour la construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla et prolongements qui avait déposé une demande de concession ; mais le projet de loi ne fut pas discuté. Marié à une demoiselle Labbé (une famille de maîtres de forges), il était devenu administrateur délégué et vice-président de la Société métallurgique de Gorcy (1893) et président des Aciéries de Longwy (1901), fondées par sa belle-famille ; en 1900 il avait songé à briguer la succession de Mézières, passé au Sénat, et, en 1902, il était entré à la commission de direction du Comité des forges. Bien que membre du Comité de l'Afrique française, il semble qu'il n'ait pas persisté, après son entrée dans l'industrie, dans la défense de ce qu'on appelait « le projet Rolland ». Il s'est contenté d'administrer une Société agricole et industrielle du Sud algérien qui exploitait des oasis suite à ses travaux hydrographiques. Mais l'idée de

---

Bureau de recherches et participations minières. En 1939, les métallurgistes étaient très réservés quant à l'entrée en exploitation pour des raisons techniques (essais industriels non encore réalisés) et de prix de vente (CAMT 208 AQ 41). 1930 : Compagnie minière du Maroc : participation de Firminy, Hauts fourneaux de Rouen, Pompey, Société lorraine minière et métallurgique. Société minière marocaine : participation de Pont-à-Mousson via sa filiale nord-africaine Socoman. Union sidérurgique de recherches minières au Maroc (USMAR) : participation de Schneider, Denain et Anzin, Société métallurgique de Knutange, Société métallurgique de Normandie. 1931 : Société d'études pour la recherche de mines de fer au sud de Sousse devenue en 1933 Société d'études minières de l'Ouarzemine : participation de Pont-à-Mousson, Micheville, Senelle-Maubeuge, Capitain-Gény, du BRPM. Société d'études pour la reconnaissance de gisements de fer dans la région de Tachilla et Tanguerfa : participation de Pont-à-Mousson, Micheville, Senelle-Maubeuge, Capitain-Gény.

154. Mais nullement membre du Comité des forges, comme l'affirme Liliane Mondoloni-Debrie dans *La politique économique de la France en Afrique occidentale de 1919 à 1939*, thèse de troisième cycle, Université de Poitiers, 1986, pp. 174 et 197. Elle en fait même le président, par confusion avec F. de Wendel.

155. Dans son article « Le Transsaharien », *La Nature*, 8 novembre 1890, pp. 353-355, il ajoutait à l'argument économique classique de l'ouverture de débouchés pour les produits français, des raisons politiques dont la défense contre l'islamisme. L'ingénieur A. Fock, son collaborateur, a argué du « péril chinois » pour la vieille Europe, appelée à « augmenter sa force de résistance en s'appuyant sur l'Afrique ». « La conquête économique du Soudan central par le Transsaharien vers le Tchad (projet Rolland) », conférence du 10 décembre 1891, *Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes*, 114, janvier 1892, pp. 6-7.

Transsaharien n'avait pas manqué d'avocats, dont le nombre s'était multiplié, notamment à la faveur du débat sur les différents tracés possibles.

En 1921, Albert Sarraut avait inscrit le projet dans son programme de grands travaux coloniaux ; en 1927, Warren avait déposé une proposition de loi tendant au vote d'un crédit d'études ; le gouvernement avait repris l'idée et, en 1928, une loi avait institué un organisme d'études qui avait rendu un rapport très favorable en novembre 1929. Aucune initiative n'ayant suivi, Warren déposa au début des années 1930 deux propositions de résolution demandant au Parlement de déclarer le chemin de fer transsaharien d'utilité publique. Alors que le débat sur le tracé se poursuivait parmi ses partisans, un certain nombre d'objections avaient été formulées, les unes techniques (risque d'ensablement, moyens de transport mieux adaptés : l'automobile et l'avion), d'autres économiques (un projet coûteux aux avantages incertains). À gauche on voyait dans le Transsaharien une réalisation qui ne serait pas rentable, conçue pour le seul profit de la grosse métallurgie : il « fera tomber une vingtaine de milliards dans la caisse du Comité des forges », dénonçait *L'Humanité* du 15 février 1930 ; *Le Populaire* du 14 juin renchérissait : « *Il s'agit, par la construction d'une ligne inutile, de permettre aux grands industries de Longwy, de Briey et du Creusot de trouver des débouchés.* » L'un des sommets de la polémique est intervenu lors du Congrès radical de Vichy en octobre 1933 ; en effet, une tentative pour faire adopter un vœu en sa faveur, menée peut-être avec quelque excès de zèle (conférences, distribution d'un tract) a été désavouée par un ordre du jour rejetant l'urgence du projet, générateur de « dépenses trop lourdes pour un revenu futur nullement assuré », ses défenseurs étant soupçonnés d'être inspirés sinon stipendiés par les « marchands de canons » [156]. *La Dépêche de Fès*, le 29 janvier 1934, claironnait : « Adieu le Transsaharien ! » car le Comité des forges avait échoué à « faire triompher » « à coups de millions » cette « magnifique affaire », en fait « la plus colossale tentative d'escroquerie ». Le 14 juin 1939 encore, devant la commission des Travaux publics, le ministre Anatole de Monzie déplorait « un état d'esprit hostile » : « *Quand on parle de Transsaharien, on vous répond : Comité des forges.* » [157]

Ce discours faisait écho à ce qu'affirmait déjà Delaisi dans *La Guerre sociale* des 17-23 janvier 1912 : « *Le besoin qu'ont nos métallurgistes d'écouler des rails à tout prix est si grand qu'ils viennent de constituer un syndicat pour le lancement d'un chemin de fer Transsaharien en plein désert.* » Il s'agissait de la Société d'études du chemin de fer transafricain ; le Comité des forges, sollicité, s'était montré circonspect et divisé ; la commission de direction, le 28 novembre 1911, s'était contentée de promettre la souscription d'une part de 5 000 francs [158], sur un capital de 400 000, partagé entre banquiers, armateurs et compagnies ferroviaires ; et aucun sidérurgiste n'entra au conseil d'administration. On parla à nouveau du Transsaharien à la commission de direction du 12 décembre 1913 : « Impression unanime que cette affaire n'avait aucun avenir », conclut Cavallier.

156. Général Brissaud-Desmaillet, « Le Transsaharien. Où en est-on ? Sera-t-il laissé en plan ? », *Revue économique internationale*, 1934, pp. 241-369. Cet auteur dénonçait l'« influence du camion », « puissante et tentaculaire ». D'autres ont mis en cause les armateurs.

157. AP Cabet 751/7, procès verbal.

158. PAM 6673.

Cette vision négative s'est atténuée avec les années ; la Chambre de commerce de Nancy s'est prononcée favorablement sept fois [159] entre 1927 et 1933 ; c'est Charles Fould, administrateur délégué des Aciéries de Pompey, qui, à cinq reprises, a été chargé du rapport ; en 1930 le président Dreux déclara que, même si l'intérêt économique du projet n'était pas absolument démontré, son importance politique et nationale suffisait pour qu'on en poursuive la réalisation. Avec la crise économique, l'argument des débouchés pour la sidérurgie, utilisé parfois avec un certain embarras [160], a été affirmé avec de plus en plus d'assurance, évolution que l'on constate aussi dans la littérature générale favorable au Transsaharien, désormais régulièrement présenté comme une perspective bénéfique pour l'emploi ouvrier : *Le Temps*, réputé exprimer les vues du Comité des forges, a argumenté en sa faveur [161].

Cependant, Warren n'a pas recruté ses appuis les plus en vue dans la sidérurgie. Aucun maître de forges ne figurait dans son Comité. Rue de Madrid, la question ne paraît pas avoir été souvent abordée à la commission de direction après la guerre ; le 21 juillet 1927, le projet y fut qualifié de « très en l'air » et « vague » ; on y revint le 20 octobre après la création par des compagnies ferroviaires et des banques d'une société d'études. Lambert-Ribot assura que les métallurgistes ne seraient pas laissés à l'écart quand on passerait à l'exécution ; il fut mandaté pour en obtenir la promesse ... écrite [162]. En 1930, le Comité d'études pour la France minière d'outre-mer envisagea des prospections au Sahara : un succès aurait contribué à lever les arguments opposés au Transsaharien [163]. Paul, le successeur de Cavallier à la tête de Pont-à-Mousson, écrivit des propos encourageants à Warren et fait même des offres de service, espérant quelques retombées en matière de travaux de distribution d'eau. Mais il ne s'est pas engagé outremesure, surtout après que s'est imposée l'idée qu'on utiliserait des locomotives diesel plutôt qu'à vapeur [164]. F. de Wendel, dont Warren était politiquement proche en tant que secrétaire général de la Fédération républicaine [165], restait dubitatif ; en janvier 1939, Warren a cherché à l'enrôler sous sa bannière, y compris en le sollicitant pour « le nerf de la guerre », en insistant sur l'avantage stratégique décisif du Transsaharien : l'acheminement rapide de « l'armée

159. Elle s'était déjà exprimée dans ce sens le 2 juin 1899 ; celle de Metz aussi, par exemple le 7 mars 1931, et beaucoup d'autres.

160. En 1928, Fould admettait que le Transsaharien puisse être en partie construit avec des rails allemands livrés au titre des réparations, à condition que le matériel roulant soit réservé à l'industrie française. En 1933, on s'abritait derrière les intérêts viticoles : le chemin de fer permettrait de remplacer par du vin le « mauvais alcool » dont les noirs étaient « saturés ».

161. En revanche, J.M. Bourget, le critique militaire du *Journal des débats*, dont F. de Wendel était le principal actionnaire, a déclaré devant le Comité national d'études sociales et politiques en juin 1930 que le Transsaharien n'avait aucun intérêt en cas de mobilisation. Rober-Raynaud, « Partisans et adversaires du Transsaharien », *Renseignements coloniaux*, supplément à *L'Afrique française*, juillet 1930, p. 447.

162. PAM 25656. La Société d'études a tourné court, ses promoteurs n'ayant pas réuni suffisamment de concours (ASG BO 6334, compte rendu de la réunion Transsaharien au Crédit lyonnais, 20 décembre 1927). C'est donc l'État qui a repris les choses en main avec l'Organisme d'études institué en 1928. Lambert-Ribot et Jules Aubrun, directeur général de Schneider & Cie, ont siégé à sa commission consultative.

163. PAM 41532, procès-verbal du 18 novembre.

164. PAM 18817, 40 956, correspondances.

165. Dont le président, Louis Marin, autre député de Meurthe-et-Moselle, par ailleurs président de la Société de géographie commerciale, était depuis longtemps un chaud partisan du Transsaharien.

noire » en cas de conflit. Wendel transmit l'« appel à la caisse » à Lambert-Ribot, en remarquant que Warren avait « probablement raison », mais que l'utilité militaire du chemin de fer se ferait sans doute sentir avant qu'on ait pu le construire [166]. On ignore si le Comité des forges a fait un effort et de quelle ampleur, et s'il a réservé un écho au projet de Transafricain que se proposait de relancer, vers la même époque, la Société des Batignolles, en liaison avec le président de la Chambre de commerce d'Alger, la Compagnie générale des colonies et les banques Lazard et Paribas, en espérant que s'y joindrait la métallurgie [167].

L'épisode du Transsaharien est une illustration supplémentaire de la dimension mythique de la puissance qui était attribuée à la sidérurgie et au Comité des forges. Il est vraisemblable que la profession aurait tiré bénéfice de sa construction en termes d'exportation ; pourtant, elle s'est peu engagée et son syndicat, sans doute freiné par sa réputation sulfureuse, est demeuré dans la réserve, en estimant peut-être qu'une attitude plus offensive serait contre-productive. Cette réserve était probablement aussi la conséquence de l'absence de stratégie coloniale collective, hormis quelques exceptions, au profit de stratégies de groupes, partiellement régionaux, et rivaux ainsi qu'on l'a vu à propos des affaires minières du Maghreb, et de stratégies individuelles.

7. Les stratégies d'entreprises tournées vers l'outre-mer impérial

Après ces études générales sur la perception et la réalité de l'influence du Comité des forges dans les affaires ultramarines et après les études de cas concernant des champs d'action précis, notre analyse se concentre sur la stratégie suivie par quelques grandes entreprises : trois fonds d'archives d'entreprises ont permis de préciser trois cas de figure.

A. La stratégie de Schneider

De toutes les entreprises, c'était incontestablement la plus diversifiée dans la voie de la dénaturation du métal. Sa spécificité ce n'était plus tellement le haut fourneau, le convertisseur ou le laminoir mais davantage l'atelier et le chantier. Schneider fabriquait et installait, et la palette était très large : tôles et fers marchands, mécanique (locomotives, machines, moteurs), constructions métalliques (ponts et caissons de fondation, charpentes), matériel électrique, travaux portuaires [168], sans oublier le matériel militaire, l'artillerie en

166. AN 190 AQ 32.

167. AP Cabet 751/7. Finalement, c'est avec le régime de Vichy (loi du 22 mars 1941) qu'on a assisté à un début de réalisation, sous le nom de réseau Méditerranée-Niger, avec des rails et traverses récupérés sur les lignes désaffectées en métropole. En 1939 le maréchal Pétain aurait déclaré cependant, conformément à l'esprit du temps : « Le Transsaharien est fait pour les marchands de fer » (Roux-Freissineng, *Genèse et avenir du Méditerranée-Niger*, Paris, J. Peyronnet, 1945, p. 62). La firme allemande Otto Wolff a tenté de participer à la construction en proposant de s'associer à Schneider qui s'est retranchée derrière l'autorisation gouvernementale (AFB 187 AQ 583). Des travaux se sont poursuivis pendant les premières années de la Quatrième République.

168. *Cf.* Agnès d'Angio, *Schneider & Cie et les travaux publics (1895-1949)*, Paris, École des Chartes, 1995. Agnès d'Angio, *Schneider & Cie et la naissance de l'ingénierie. Des pratiques internes à l'aventure internationale, 1836-1949*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

particulier [169]. La diversité portait aussi sur les horizons géographiques, avec des succès variables : au Tonkin, par exemple, Schneider a construit des ponts ferroviaires, seule ou en association avec des entrepreneurs, à partir de 1897, mais sans profit en raison de difficultés techniques, génératrices d'un contentieux, qui l'ont conduite à abandonner définitivement [170]. En Chine, les activités ont été plus prolongées ; elles ont démarré en 1897 par la fourniture de tôles, profilés et pièces en acier moulé, de matériel destiné à la construction de canonnières et de pièces d'artillerie [171] ; dans les années 1890 et 1900, Schneider a multiplié les participations, assez minimes cependant, dans des entreprises collectives : Association industrielle française en Chine, Société d'études de chemin de fer en Chine ..., avec, dans certains cas, quelques retombées en termes de commandes [172]. À la veille de la guerre, ce début d'implantation lui a valu d'être sollicitée par des groupes bancaires : Paribas et la Banque de l'union parisienne lui ont proposé de céder la moitié de ses droits dans la Société civile d'études des ateliers de Hankéou, en échange de son entrée dans une Société française d'entreprises industrielles et commerciales en Chine ; et elle a pris une participation dans la Banque industrielle de Chine [173]. Elle a continué à décrocher quelques commandes de canons, mais cela resta des broutilles aux yeux du lieutenant-colonel Brissaud-Desmaillet, conseiller militaire auprès du président de la République chinoise, qui écrivait à l'ambassadeur de France le 4 septembre 1913 : « *Le Creusot ne fera jamais d'affaires ici sans l'arrosage préliminaire si artistement employé par Krupp, Skoda et autres concurrents.* » Il ne suffisait pas d'envoyer sur place du matériel d'essai et un technicien ; il fallait savoir « faire tinter l'or », prévoir l'achat d'une « chanteuse de marque » ou d'une « fille de joie » pour tel ou tel haut fonctionnaire, payer les dettes de jeu de tel autre, distribuer des cadeaux et offrir des banquets [174]. Après la guerre, le redémarrage s'est fait d'abord autour de la question de la reprise des Ateliers Nicolas Tsu à Shanghaï en 1918, avec le concours de la Compagnie des messageries maritimes et de la Banque de l'Indochine ; le projet a failli capoter face à une campagne hostile mais qui a pu être surmontée en offrant une participation minoritaire au gouvernement chinois dans la Société franco-chinoise de constructions métalliques & mécaniques [175]

169. AFB. Le répertoire général des livres de marchés (par exemple le n° 3 1909-1917) mentionne des livraisons d'affûts, appareils de pointage, portes de tourelles, etc. au ministère des Colonies.

170. A. d'Angio, « Les relations entre Schneider et Cie et le gouvernement général au cours de l'équipement ferroviaire de l'Indochine (1896-1906) », in Sylvain Petitet et Denis Varaschin (dir.), *Intérêts publics et initiatives privées. Initiatives publiques et intérêts privés*, Vaulx-en-Velin, ENTPE, 1999, p. 309-318.

171. AFB Répertoire général des livres de marché 1 (jusqu'en 1893).

172. Voir *supra*. Et aussi Claude Beaud, « Investissements et profits du groupe multinational Schneider », *Histoire, économie et société*, 1er trimestre 1988, p. 130. Schneider a par exemple livré des traverses métalliques pour le Pékin-Hankéou, notamment pour le pont sur le Fleuve jaune, monté sous la direction d'un personnel envoyé par son établissement de Chalon-sur-Saône.

173. AFB 187 AQ 72-9, notes du service des affaires financières, 14 novembre et 10 décembre 1913. La première recommandait de se montrer prudent vis-à-vis des groupes concurrents et de rechercher pour chaque affaire celui paraissant le mieux qualifié.

174. AMAEN Pékin, A, 201.

175. AMAE Corr. pol. et com. Asie 1918-1940, Chine 127. N.Tsu était le compradore de la Banque de l'Indochine à Shanghaï, où ses ateliers fabriquaient navires, machines, armes. Voir aussi AMAEN Pékin, A, 450 bis.

créée en 1919. En 1922, Schneider s'est dotée d'une représentation permanente ; elle a continué à livrer des canon [176], à s'occuper d'affaires de chemin de fer et ponts métalliques [177].

En Afrique noire, avant la Première Guerre mondiale, Schneider a installé des ponts, car elle avait mis au point un type colonial semi-amovible destiné à répondre au problème du déplacement du lit des rivières à régime torrentiel [178]. À Madagascar, entre 1902 et 1906, son projet d'appontements et de magasins généraux à Diego-Suarez, assorti d'une demande de franchise douanière dans l'intention d'y faire un des principaux ports de transit de l'Océan indien, a échoué [179]. Après la guerre, Schneider a emporté le marché d'un wharf devant Abidjan en 1928 avec Daydé, qui a été aussi son partenaire pour des ponts au Dahomey entre 1934 et 1938, mais les travaux du port ont été adjugés à d'autres. Elle a obtenu ceux de Majunga (Madagascar, 1934) et elle est entrée (avec une part de 6 %) dans le consortium formé pour la construction du port de Pointe-Noire au Congo [180].

Son théâtre d'opération, principal a été le Maghreb, surtout le Maroc où les espérances déçues du chef de file de la Société d'études de l'Ouenza et de l'Union des mines marocaines ont été largement compensées. En Algérie, les marchés ont été peu nombreux : des ponts, sous le Second Empire, plus tard, dans l'entre-deux-guerres, la participation à l'extension des ports d'Alger et de Mers-el-Kébir avec ses partenaires habituels Daydé et Hersent [181]. Au Maroc, une part très importante des activités de Schneider s'est développée via une filiale, la Compagnie marocaine, bien connue grâce à deux articles de Pierre Guillen [182]. Elle n'a pas été une création *ex nihilo :* Schneider, qui avait commencé par livrer des armes dans les années 1890, a choisi d'absorber une maison de commerce implantée à Tanger depuis 1892, commanditée par Jules Jaluzot, le fondateur du *Printemps*, dont elle avait pris la suite de la succursale marocaine, et bien introduite auprès de la cour du sultan : Charles Gautsch & Cie ; il s'agissait de se procurer un point d'appui pour le jour où le Maroc s'engagerait dans la voie de la modernisation et des grands travaux. Désormais encouragé par Delcassé qui voulait promouvoir les intérêts français mais sans heurter les susceptibilités des

176. En 1925 un accord a été conclu avec Marine-Homécourt : Schneider s'est vu reconnaître la faculté de rechercher seule les commandes à condition de rétrocéder à son concurrent une partie de leur exécution (AMAEN Pékin, A, 201, lettre du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur à Pékin, 10 mars). Il semble que les affaires d'armement se soient densifiées dans les années trente.

177. Par exemple elle a emporté en 1924, avec Daydé et Fives-Lille, la construction d'un pont à Tientsin. AMAEN Pékin, A, 201, Note sur les activités de Schneider en Chine, mars 1925.

178. A. d'Angio, *Schneider et Cie et les travaux ..., op. cit.*, p. 83.

179. Olivier Lambert, *Marseille et Madagascar. Entrepreneurs et activités portuaires, stratégies économiques et mentalités coloniales (1840-1976)*, Marseille, CCI, 2000, p. 203-205.

180. A. d'Angio, *Schneider et Cie et les travaux ..., op. cit.*, p. 246. J'ai pu repérer dans AFB 187 AQ 517-9 et 538 B des participations dans une Compagnie forestière de l'Afrique française et dans une Compagnie des scieries africaines.

181. A. d'Angio, *idem*, pp. 234-240.

182. Pierre Guillen, « Les milieux d'affaires français et le Maroc à l'aube du xxe siècle, la fondation de la Compagnie marocaine », *Revue historique*, avril-juin 1963, pp. 397-422. Pierre Guillen, « L'implantation de Schneider au Maroc. Les débuts de la Compagnie marocaine », *Revue d'histoire diplomatique*, 1965, pp. 114-168. Les archives de la Compagnie marocaine, qui existe toujours, ont été déposées en 2003 à l'Académie François Bourdon : fonds 0042Z. Voir aussi Gaston de Cacqueray, *Origines de la Compagnie marocaine*, dactylographié, 1962, 11 p. (par l'envoyé de Schneider au Maroc en 1899, futur directeur de la Compagnie marocaine).

autres puissances, et par le groupe Étienne, futur Comité du Maroc, Le Creusot s'était d'abord abrité derrière un paravent : une Société pour l'étude d'affaires minières, ou Syndicat minier, formée par Eugène Schneider avec quelques amis et installée au siège de Schneider et Cie (janvier 1901) [183]. Sa direction avait été confiée à Pinot, le futur secrétaire général du Comité des forges, alors secrétaire général des Chambres syndicales du matériel pour chemins de fer et des constructeurs de navires et de l'Union des industries métallurgiques et minières constituée en janvier 1901 pour s'opposer aux projets sociaux du ministre Alexandre Millerand. Après avoir obtenu le feu vert des Affaires étrangères, Pinot a conduit les négociations pour le rachat de la maison Gautsch, en avril 1902, et il est devenu le premier administrateur délégué de la Société des Etablissements Gautsch [184] ; le capital initial était de 1,5 million souscrit à 44,66 % par Le Creusot, le reste des actions étant réparties entre les acolytes de Schneider dans le Syndicat minier (le comte Armand et le marquis de Chasseloup-Laubat), le couple Gautsch (pour ses apports), quelques firmes que représentait Gautsch & Cie (notamment l'armateur Nicolas Paquet), la banque Allard et diverses personnalités. Contrairement à ce qu'a écrit P. Guillen, avec l'entrée en scène de « Pinot et son groupe » ce n'était donc nullement « toute l'industrie lourde qui [...] allait s'implanter au Maroc » [185]. La Compagnie marocaine, raison sociale adoptée en décembre 1903, était une affaire propre à Schneider. Quant à Pinot, qui avait été sollicité par Le Creusot (auquel il n'appartenait pas, contrairement à ce qu'affirme P. Guillen), sa présence obéissait à des considérations personnelles de carrière, le Syndicat minier puis la Compagnie marocaine lui offrant l'opportunité de « probablement [se] faire une très belle situation » [186].

Les débuts de la Compagnie marocaine ont été très difficiles : le réseau d'agences qu'on se proposait de mettre en place a pris du retard en raison des troubles dans le pays, et les paiements du principal client, le Magzhen, aussi. La Compagnie, qui avait de grandes ambitions dans la négociation des emprunts marocains, s'est vite heurtée à la Banque de Paris et des Pays-Bas, une première fois à l'automne 1902 quand elle a servi d'intermédiaire pour un prêt de 7,5 millions au sultan [187] ; l'année suivante, elle a rencontré à nouveau l'hostilité des banques lors d'un second projet d'emprunt, finalement couvert par des étrangers ; elle a alors cherché à prendre de vitesse ses rivaux en proposant 50 millions au sultan,

183. C'était l'embryon de la future Union des mines marocaines. Voir *supra*.

184. Du 24 juin au 1er juillet 1902, il a même assuré la présidence, avant Eugène Schneider qui la garde jusqu'en 1911. En décembre 1903, la responsabilité effective est passée entre les mains d'un nouveau directeur : Irénée Brun, Pinot s'apprêtant à prendre le secrétariat du Comité des forges.

185. « Les milieux d'affaires ... », art. cité, p. 413. Affirmation reprise, entre autres, dans Jean Meyer et *alii*, *Histoire de la France coloniale. Des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, p. 737 : « Derrière un syndicat minier regroupant toute l'industrie lourde française. » S'il en avait été ainsi. Le Creusot et le Syndicat minier n'auraient probablement pas monopolisé les fauteuils du premier conseil d'administration. En revanche, alors que P. Guillen (« L'implantation ... », art. cité, p. 157) fait état d'une « attitude toute de réserve » observée par Schneider vis-à-vis du Comité du Maroc auquel il ne voulait pas voir la Compagnie marocaine s'inféoder, cet ouvrage évoque « le lien [...] tissé » entre celle-ci et le dit Comité.

186. Archives familiales de M. Robert Pinot de Villechenon, lettre de Pinot à son beau-père Hippolyte Périgord de Villechenon, 12 janvier 1901.

187. « Il y a dans tout cela de déplorables luttes intestines. Voilà une affaire qui lui aura donné de la peine », commentait Clémence Pinot dans une lettre à son père. La banque Allard et la Société marseillaise de crédit, liée à N. Paquet, ont pu figurer dans le consortium.

les douanes servant de garantie, et elle a obtenu l'appui de la Banque de l'union parisienne qui, dès sa création [188], a noué un partenariat durable avec le groupe Schneider et qui est alors entrée dans le capital de la Compagnie marocaine. Mais là encore, en mai 1904, elle a dû céder devant Paribas, soutenu par le Quai d'Orsay qui a orchestré une campagne de presse contre Schneider, et se contenter d'une participation d'un demi-million de francs et de la promesse que le consortium bancaire aiguillerait vers elle les affaires commerciales, industrielles et de travaux publics qu'il pourrait obtenir [189]. En janvier 1905, la Compagnie marocaine était au bord de la dissolution, mais, après la crise diplomatique, rentrée en grâce auprès du ministère des Affaires étrangères et ayant renoncé à ses ambitions hégémoniques sur le Maroc, elle a connu un nouveau départ [190] ; des augmentations de capital sont intervenues, souscrites notamment par des banques. Le réseau d'agences s'est étoffé avec des activités très diversifiées : commerciales [191], industrielles, agricoles, immobilières, afin de ne plus dépendre trop étroitement des affaires avec la monarchie marocaine ; de nouveaux contrats de représentation ont été signés, par exemple avec Pont-à-Mousson ; et, surtout, elle a engrangé des concessions de travaux publics, en premier lieu pour les ports de Casablanca et Safi où d'autres aménagements et équipements seront obtenus pendant l'entre-deux-guerres.

Les activités de Schneider & Cie au Maroc ne se sont pas étendues qu'à travers la Compagnie marocaine, dans laquelle elle a d'ailleurs diminué sa part au fil des années mais qui est demeurée une pièce importante dans un mécano complexe de filiales spécialisées et de participations qui s'est mis progressivement en place pour couvrir une grande variété de domaines et qui facilitait la collecte des marchés et la division des risques :

- Les travaux portuaires d'abord avec la Société marocaine de travaux publics (1910), pilotée par le Crédit foncier d'Algérie & de Tunisie [192], la Manutention marocaine (1916), la Société des chaux, ciments & matériaux de construction au Maroc, la Société des ports marocains de Mehedya-Kenitra & Rabat-Salé (1917).
- La construction de lignes de chemin de fer (et de ponts) militaires et civils, via une participation de la Compagnie marocaine dans la Compagnie des chemins de fer du Maroc (1920).
- L'électrification avec notamment la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité (1913), la Compagnie Fasi d'électricité (1917), la Société civile pour l'étude des chutes hydrauliques au Maroc (1917), Énergie électrique du Maroc (1923) qui a édifié des centrales thermiques, des barrages-réservoirs et des lignes à haute tension.

188. Hubert Bonin, *La Banque de l'union parisienne, 1904-1974*, Paris, Plage, 2000.

189. Sur ces épisodes, *cf.* aussi P. Guillen, *Les emprunts marocains 1902-1904*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1942. Et Magali Chappert, « Le projet français de banque d'État du Maroc (1889-1906) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 4e trimestre 1975, pp. 567-593.

190. Eugène Schneider l'a reprise personnellement en main. En février 1905, l'un de ses collaborateurs, H. de Freycinet, a remplacé Pinot au poste d'administrateur délégué. Afb 0042Z, 0038-01, assemblée générale de 1911.

191. Dont l'importation de fers et aciers.

192. Elle se proposait aussi de construire des phares, des lignes de chemin de fer, etc. En 1913 elle n'avait encore obtenu aucun chantier ; elle a été liquidée en 1922-1923. Voir Amae Corr. pol. et com. 1897-1918, NS, Maroc 388. André Tardieu, *Le mystère d'Agadir*, Paris, Calmann-Lévy, 1912, pp. 60-61, 66-71, 86.

- Les aménagements agraires avec la Compagnie du Sébou (1919-1920).
- La recherche minière avec l'Union des mines marocaines, la Société d'études du Haut-Guir ou encore USMAR [193].
- La recherche pétrolière, qui concernait aussi le territoire algérien.

B. La stratégie des Fonderies de Pont-à-Mousson

PAM était une entreprise de moindre envergure, spécialisée : canalisations et adduction d'eau, et ouverte internationalement [194] à partir des années 1900. Sa stratégie coloniale était avant tout commerciale : de 1901 à 1914, PAM a vendu pour 567 km de tuyaux en Algérie, 308 en Tunisie (dont 166 pour l'alimentation en eau de Sfax en 1910), le Maroc n'entrant en scène qu'après la guerre. Quelques marchés ont été obtenus en Guinée, au Soudan français, au Sénégal, à Madagascar, à la Réunion, à la Martinique, en Indochine, en Nouvelle Calédonie, à Tahiti, à Chandernagor et en Chine [195], et aussi au Siam et en Égypte. Mais le domaine colonial n'occupait encore qu'une place de second rang dans ses exportations ; en 1922 Georges Morin, le délégué commercial à Paris, écrivait à C. Cavallier : « *Nous devrions faire un effort vers nos colonies françaises* », et il proposait d'envoyer des missions en Indochine, à Madagascar, en AOF [196]. Un an plus tard, il revenait à la charge : « *Notre débouché dans les colonies est encore faible. Mais quelle perspective d'avenir ! Qu'avons-nous fait jusqu'ici pour nous assurer ce débouché prochain, hormis l'Afrique du Nord ? Rien.* » En fait, aucune percée décisive n'a été effectuée pendant l'entre-deux-guerres. En 1935, après avoir visité, lors d'une exposition coloniale, une salle du Grand Palais qui abritait des plans de villes africaines, Paul se prenait à espérer : « *Si des agglomérations comme celles-là se développent* [...], *il y aurait des tonnages de tuyaux* [...] *à fournir, autrement importants que ceux que nous vendons à présent dans nos colonies.* » [197] Et le Maghreb a gardé la première place [198] ; en 1928, PAM y a créé une filiale, la Société commerciale et minière pour l'Afrique du Nord (SOCOMAN) ; elle y a développé notamment une activité de production et d'installation de conduites en béton pour l'irrigation.

De la Chine, Cavallier avait écrit en 1920 que c'était une « page blanche [où] tout [était] à faire » [199]. Paul en était tout aussi persuadé : « *La Chine est appelée à devenir un marché énorme pour les travaux de toutes espèces* [...] *quand les Chinois et les Japonais auront fini de se flanquer des coups de fusil, des coups de canon et des bombes sur la figure.* » [200] Une grosse affaire y a été obtenue en 1931 avec les conduites nécessaires au service des eaux de Nankin ; un bureau

193. Voir *supra* note 153.
194. Voir J.-M. Moine, « Les horizons internationaux d'une grande entreprise française de canalisations : Pont-à-Mousson, de la fondation (1856) à l'an 2000 », in Hubert Bonin et alii (dir.), *Transnational Companies (19th-20th Centuries)*, Paris, PLAGE, 2002, pp. 623-699.
195. SA des Hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, *Grands travaux. France et colonies*, s.d., pp. 73-97.
196. PAM 18798, 28-29 juillet.
197. PAM 40959, lettre à E. Thomas, 5 décembre.
198. Quelques affaires ont été décrochées dans les Indes néerlandaises (1921), anglaises (Bombay en 1924), en Égypte (Le Caire en 1926).
199. AMAEN Pékin, A, 203 bis, lettre à l'ambassadeur de France à Pékin, 7 avril.
200. PAM 41560, lettre à H. Cavallier, 4 janvier 1937.

permanent a été ouvert à Shanghai en 1934. PAM se rendait compte cependant qu'elle avait besoin de partenaires ; échaudé par les échecs de la Compagnie générale d'Extrême-Orient et de la SODAM, Paul, en 1937, exprimait ses doutes quant à un groupe de banques françaises et chinoises susceptibles d'offrir un appui : « *Il faudrait que ce consortium s'occupe d'affaires qui nous intéressent et que, quand il financera des affaires de tuyaux ou assainissement que nous lui aurons soumises il soit bien entendu que la fourniture des produits soit liée au financement.* » [201]

PAM s'est aussi intéressée aux recherches minières dans les colonies, mais avec circonspection. En 1907, Cavallier se promettait de ne « pas mettre quelque chose au Maroc, pas un sou [...] En Algérie peut-être » [202]. Il a changé d'avis ; on a vu qu'il avait joué un rôle déterminant dans la création de la Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine et qu'il a pris une participation dans la Société de l'Ouenza. En 1906, la Tunisie lui apparaissait comme un « billet de loterie » [203], qu'il a pris tout de même [204]. Dans la deuxième moitié des années 1920, une cellule Tunisie a été créée afin de suivre certaines affaires minières ; une petite exploitation ferrifère a été acquise à Nebeur, qui n'occupait qu'une quinzaine d'ouvriers [205] en 1929 ; et une participation a été prise dans Mokta el Hadid [206] en 1933.

C. La stratégie de Wendel

Le fonds Wendel déposé aux Archives nationales, copieux mais lacunaire, ne paraît pas avoir gardé la trace de relations commerciales avec les colonies [207] ou d'intérêts dans des sociétés de recherches minières outre-mer [208]. En revanche, il contient une sous-série « Intérêts en Indochine et mines d'étain », domaine qui était suivi avec attention par F. de Wendel comme en témoigne son journal. Aux alentours de la Première Guerre mondiale la maison de Wendel a pris une participation dans Étains & wolfram du Tonkin, fondée en 1911 suite à la liquidation de la Société des mines d'étain de Cao Bang et où figurait la Banque de l'Indochine. Les Établissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre, qui étaient consommateurs d'étain en tant que fabricants de boîtes de conserves, et

201. *Idem*, lettre à G. Morin, 7 novembre.
202. PAM 6835, lettre à l'ingénieur civil des mines Duterme, 25 mars.
203. *Idem*, lettre à C. Curicque, 27 novembre.
204. Voir *supra*, note 137.
205. PAM 40911 et 40915. AMAEN 2 mi 472, note du 18 novembre 1929.
206. Elle avait aussi en portefeuille quelques titres d'une Compagnie cotonnière ouest-africaine, d'un Syndicat pour la création de cultures au Lanrani (coton, Congo), d'une Société agricole et immobilière de Soukra (orangeraies, Tunisie), d'une Société générale du golfe de Guinée (PAM 41669). En revanche, elle est demeurée à l'écart de la Société forestière et commerciale de la Côte d'Ivoire créée en 1912 pour reprendre une maison exploitant l'acajou fondée par un Lorrain et dont plusieurs maîtres de forges figuraient parmi les actionnaires (PAM 6728).
207. Au Maroc, elles pouvaient passer par la Compagnie marocaine dont Humbert de Wendel avait personnellement quelques actions, plus sûrement par le Comptoir métallurgique du Maroc dont Henri Goldberger, fondé de pouvoirs chez Wendel, était administrateur dans l'entre-deux-guerres.
208. Le carton 189 AQ 148 contient des informations relatives à des recherches de participations dans des mines marocaines pour la période 1940-1947. Le fonds d'archives minières du groupe Marine-Wendel (constitué en 1974) déposé au Centre d'archives du monde du travail à Roubaix sous la cote 208 AQ concerne Marine-Homécourt.

dans lesquels Wendel avait une part substantielle, sont aussi entrés dans le capital, en 1921. La participation de Wendel s'est peu à peu transformée en « mainmise » ; en 1933 le conseil d'administration a été profondément renouvelé et le beau-frère de F. de Wendel, Edgar Humann, est devenu administrateur délégué [209]. Au fil des années, Étains et wolfram du Tonkin est devenue le cœur d'un véritable groupe minier qui a acquis le contrôle de la presque totalité du bassin stannifère du Haut-Tonkin, a élargi ses activités au Laos et qui comprenait la Société des étains de l'Indochine, la Société des mines d'étain du Haut-Tonkin, la Société des étains du Cammon (1927), la Société des étains du Pia Ouac, la Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient (1930), la Compagnie indochinoise de métallurgie (1930), sociétés holding, d'exploitation ou d'étude. Elle avait aussi des participations dans des mines d'or.

En Afrique du Nord, les principaux intérêts financiers des Wendel paraissent avoir été liés à leur participation dans Carnaud-Basse-Indre qui s'est installée au Maroc en 1930 en raison des richesses halieutiques de ses côtes et donc des potentialités de la conserverie de poisson. En 1938 a été créée une filiale, la Société africaine des Établissements J.-J. Carnaud & Forges de Basse-Indre. La production de boîtes et objets en fer blanc a essaimé en Tunisie et Algérie [210]. La maison avait aussi une participation dans la Société nouvelle des Établissements Decauville qui avait une spécialité de rails pour chemins de fer à voie étroite qui a eu des applications dans les colonies. Entre 1937 et 1939, elle a édifié dans une commune minière de Meurthe-et-Moselle, Crusnes, un prototype d'église métallique destinée aux pays de mission, Afrique en particulier, mais demeurée un exemplaire unique [211].

Conclusion

L'arbre Schneider ne doit pas cacher la forêt métallurgique. La sidérurgie ne paraît pas avoir été une industrie parmi les plus fortement engagées en faveur de l'expansion coloniale, à la différence des travaux publics dont, il est vrai, elle bénéficiait indirectement des chantiers d'outre-mer, comme fournisseur. Les colonies offraient des débouchés non négligeables et croissants avant la Première Guerre mondiale [212], mais des débouchés complémentaires. Après la guerre, ce n'est pas l'empire qui a absorbé le gros des capacités de production accrues par

209. En 1936, Jacques Bardoux est devenu président. Depuis 1920, il présidait la Société d'études et d'informations économiques qui éditait le *Bulletin quotidien*, considéré comme un organe officieux du Comité des forges.

210. Et à Madagascar. En 2005, le PDG de Carnaud-Maroc était François de Wendel, petit-fils de François de Wendel.

211. Classée monument historique en 1990, elle a été restaurée en 2005 grâce au mécénat Wendel. Le constructeur nancéien Jean Prouvé a imaginé en 1949 un projet de « maison tropicale » en acier dont trois exemplaires ont été installés en Afrique. L'un est exposé au Centre Pompidou depuis janvier 2007.

212. La part de l'empire dans les exportations françaises de fer, fonte et acier est passée de 2,5 % en 1880 à 31 % en 1900, baissant à 21,6 % en 1915. Aux produits sidérurgiques s'ajoutaient des exportations indirectes sous la forme de biens d'équipement métalliques. Jacques Marseille, « Les relations commerciales entre la France et l'empire colonial de 1880 à 1913, *Relations internationales*, été 1976, p. 152. En 1906, l'empire a absorbé, par exemple, 56,6 % des rails exportés.

l'absorption des grandes usines de la Moselle désannexée, et la profession n'avait d'ailleurs pas compté sur lui à cet effet [213] ; ainsi, en 1930 il n'a reçu, malgré un tendanciel monopole de la métropole, que 8 % des exportations de la sidérurgie en tonnage [214]. Jacques Marseille a présenté le marché métallurgique colonial comme un « compagnon des mauvais jours », sur lequel un « repli marqué » s'est opéré pendant la crise des années 1930, et à la faveur des emprunts coloniaux, suivi par l'abandon du « refuge » dès « l'éloignement de la bourrasque » [215]. L'empire était-il en mesure d'offrir beaucoup plus ? La sidérurgie n'a-t-elle pas été contrainte de répondre à une demande trop étriquée ? Les débouchés complémentaires étaient âprement défendus d'où une double attitude qui s'observe dans la longue durée : l'attachement au protectionnisme douanier et l'opposition à la création d'une industrie sidérurgique tant en Afrique du Nord qu'en Indochine. Se faire l'auxiliaire de la « stratégie "autarchique" » portée par les cotonniers n'impliquait donc aucune rupture.

En dépit de certains discours enthousiastes sur les richesses potentiels de son sous-sol, l'outre-mer n'était pas devenu une source de matières premières indispensable pour la sidérurgie qui s'est peu approvisionnée en minerai de fer nord-africain. Sans doute y avait-il des nuances : contrairement aux entreprises lorraines qui n'en avaient aucun besoin, celles du Centre étaient susceptibles d'en absorber un peu, mais leurs motivations à propos de l'Ouenza et du Maroc avant 1914 étaient aussi spéculatives. Dans l'entre-deux-guerres, avec la création du Comité d'études pour la France minière d'outre-mer, les gisements coloniaux étaient d'abord perçus comme des réserves, dont on ne s'exagérait d'ailleurs pas l'importance et qui, à la veille de la guerre, demeuraient encore assez mal connus [216]. Pour l'hématite comme pour le manganèse, d'autres sources extérieures d'approvisionnement étaient disponibles [217].

Les machines soufflantes et les tuyères des hauts fourneaux ne semblent pas avoir beaucoup attisé l'esprit économique impérial. La profession ne s'est pas enflammée dans un désir d'avenir colonial, aussi bien devant la Commission d'étude des questions coloniales qu'au temps de la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer. Le plan Sarraut (1921) ou le plan

213. Dans son rapport *La métallurgie de l'après-guerre*, présenté au Comité d'études économiques et administratives relatives à l'Alsace-Lorraine et adopté le 10 février 1917, Pinot voyait « le principal écoulement » du surplus à exporter « vers l'Angleterre et ses dominions », p. 40.

214. Par comparaison, la sidérurgie anglaise exportait 48,5 % de sa production vers le marché colonial. AN CE 120, Jacques Taffanel, *Rapport au Conseil national économique sur la situation de l'industrie sidérurgique française*, février 1932. En 1929, les produits sidérurgiques métropolitains représentaient 99 % des importations algériennes, 83 % en Indochine, mais seulement 50 % au Maroc en raison des conventions internationales qui y limitaient la protection ; en 1932, 76 % pour l'ensemble des possessions d'outre-mer (AN CE 85, Georges Dayras, *Les relations économiques entre la France et ses colonies*, 23 novembre 1934).

215. *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984, pp. 203, 197 et 85.

216. Voir AN CE 120, *Rapport de M. Thibault, ingénieur des mines, sur l'industrie sidérurgique française*, 14 juin 1932.

217. En 1913, l'Algérie n'a livré que 53 100 tonnes de minerai de fer sur les 1 410 000 importées par la France ; et la Tunisie pratiquement rien sur une production de 500 000 tonnes (CAOM FM 1 AFFPOL/97, A. You, *Utilité* ..., source citée). En 1929, sur 28,85 millions de tonnes de minerai de fer consommés en France 171 000 tonnes seulement ont été fournies par la Tunisie et l'Algérie. Sur 550 000 tonnes de manganèse importées, 6 000 sont venues du Maroc et de Tunisie (AN CE 120, J. Taffanel, rapport cité).

d'outillage des colonies (1935) ne paraissent pas avoir aiguisé les appétits et suscité l'enthousiasme. Les sidérurgistes sont demeurés prudents, voire sceptiques, face au projet de Transsaharien. Même si une part de cet attentisme peut être mis au compte d'une tactique consistant à adopter un profil bas face aux polémiques qui les désignaient comme des chefs d'orchestre omnipotents.

L'outre-mer n'a guère fourni de quoi illustrer et conforter cette image récurrente de la puissance. Bien au contraire, il a été le théâtre d'un certain nombre d'échecs : la Société industrielle de Chine, le Syndicat minier du Yunnan, la Compagnie générale d'Extrême-Orient, les syndicats mandchous... Comme dans bien d'autres domaines, les divisions ont pesé lourd ; les affaires de l'Ouenza et des mines marocaines notamment ont été marquées par d'âpres querelles intestines. Hormis pour le minimum syndical défensif (la protection douanière surtout), la sidérurgie n'a guère fait preuve d'unité. Les entreprises étaient dans des situations très différentes : celles qui proposaient des produits finis et des services (Schneider, Pont-à-Mousson) étaient plus ouvertes sur les marchés coloniaux que celles qui offraient des productions moins élaborées. La profession était fragmentée en groupes concurrents, même s'il y avait entre eux des passerelles : le groupe Schneider, le groupe Marine, le groupe lorrain, ce qui réduisait ses capacités d'intervention en tant que groupe de pression. Elle a plutôt récompensé après coup les hommes politiques qui lui avaient rendu des services en les admettant à pantoufler (Guillain, Doumer) qu'elle n'a délégué ses hommes dans les rangs du parti colonial.

Ce n'est pas à propos de l'outre-mer que le mythe de la sidérurgie et du Comité des forges est le plus coloré mais (là comme ailleurs) il a eu tendance à contaminer l'historiographie, parfois trop prompte à surestimer les initiatives des « grands maîtres de forges » [218] et les résultats d'une branche volontiers présentée « comme la principale bénéficiaire de l'équipement des pays coloniaux » [219] ou « [la] plus favorable à l'expansion coloniale » [220], en négligeant les limites et les contradictions [221].

---

218. Pierre Mayère in Jacques Boudet (dir.), *Le monde des affaires de France de 1830 à nos jours*, Paris, Société d'éditions de dictionnaires et encyclopédies, 1952, p. 505. À propos de la prise en main de l'Indochine, « nouveau domaine qui réunit toutes les conditions à une large industrialisation ».

219. Jean Ganiage, *L'expansion coloniale de la France sous la Troisième République (1871-1914)*, Paris, Payot, 1968, p. 48.

220. Avec le textile. Catherine Coquery-Vidrovitch, « Vendre : le mythe économique colonial », in Pascal Blanchard & Sandrine Lemaire (dir.), *Culture coloniale. La France conquise par son empire 1871-1931*, Paris, Autrement, 2003, p. 171.

221. Abréviations utilisées dans les notes :

ACACL Archives Crédit agricole-Crédit lyonnais, Paris
AFB Académie François Bourdon, Le Creusot
AMAE Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris
AMAEN Archives du ministère des Affaires étrangères, annexe de Nantes
AMEF Archives du ministère de l'Économie et des finances, Savigny-le-Temple
AN Archives nationales
AP Archives BNP-Paribas, Paris
ASG Archives Société générale, Paris
CAMT Centre des archives du monde du travail, Roubaix
CAOM Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence
PAM Archives des Fonderies de Pont-à-Mousson, Blois (Saint-Gobain Archives)
SHAT Service historique de l'armée de terre, Vincennes.

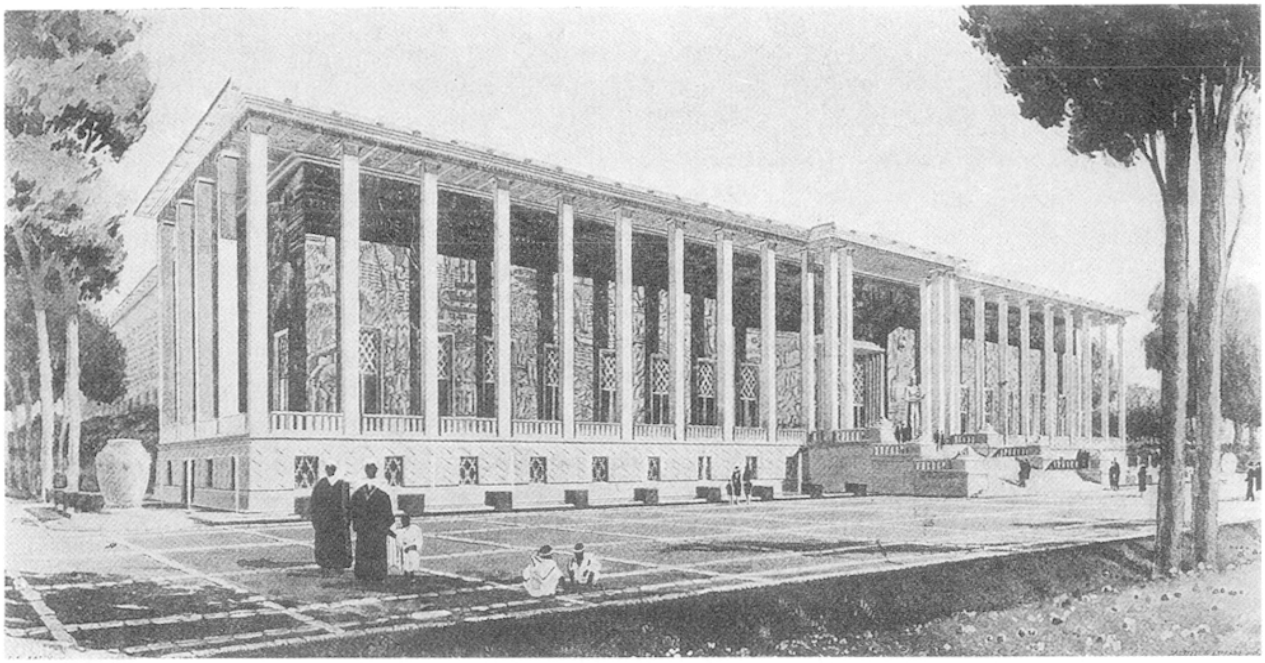

Le musée permanent des colonies. – MM. Jaussely et Laprade, architectes

M. le président Doumergue signe le procès-verbal de la pose de la première pierre du Musée permanent des Colonies, en présence du maréchal Lyautey